

L'ANCER La lettre de

BULLETIN DE LIAISON DES CHASSEURS PROTECTEURS DE LA NATURE

N° 53/54 – JANVIER 2006



D'après une aquarelle de Elisabeth DE BAUDREUIL

La "Lettre de l'ANCER" est une publication réalisée par l'Association Nationale pour une Chasse Ecologiquement Responsable fondée en 1989.

Association pour une Chasse Ecologiquement Responsable

Siège Social :

1, rue de la Truite
78550 – HOUDAN

COMITE DE REDACTION

Michel LEGOUX
Simon CHARBONNEAU
Vincent GRATADOUR

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :

Elisabeth DE BAUDREUIL
Franck WEBER
François BASSE
Pierre DE BOISGUILBERT
Bruno LEHELLE

ADHESIONS-ABONNEMENTS

ANCER
1, rue de la Truite
78550 – HOUDAN
Tel/Fax 01.30.88.11.67
ancer.asso@wanadoo.fr

Les adhérents bénéficient de la gratuité de la revue.

Adhésion France : à partir de 25 €
Adhésion Etranger : à partir de 30 €

Les textes et articles publiés dans la "Lettre de l'ANCER" engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

EDITORIAL

Le Professeur Charbonneau co-fondateur de l'ANCER a quitté la présidence qu'il occupait depuis avril 1998. Depuis plusieurs années déjà, estimant "avoir fait son temps" il ne souhaitait plus renouveler son mandat mais il acceptait néanmoins année après année, de rester à la présidence faute de trouver, un successeur. En Mars dernier à l'occasion d'un Conseil Administration considérant qu'il n'était plus suffisamment disponible pour assumer correctement son rôle, il a légitimement souhaité mettre fin à son mandat. Le Conseil m'a désigné pour prendre la succession, je le remercie de cette confiance que je vais m'efforcer de mériter.

Certains pourraient s'inquiéter de ce changement, qu'ils se rassurent, l'équipe dirigeante est toujours la même (y compris Simon qui reste un membre actif du Bureau) elle s'est simplement restructurée et s'est étoffée avec l'arrivée de deux nouveaux administrateurs à l'occasion de la dernière Assemblée Générale. Il n'y aura donc pas de changement notable de direction pour l'ANCER qui restera fidèle aux idées qui l'ont fondée et qui nous réunissent. J'ai pour ma part conscience de la difficulté qu'il y a de succéder à ce bon président qu'en mon nom et en votre nom à tous, je remercie pour ces huit années de présidence au service de l'ANCER. En ce qui me concerne je souhaite placer ma présidence sous le signe de la participation et de l'engagement associatif.

Je n'ai ni l'envie ni les moyens d'être l'homme-orchestre ANCER, je souhaite que tous (élus, adhérents, sympathisants) contribuent à faire vivre notre Association.

Je lance donc un appel à la participation active de tous : adhérents et sympathisants, faites acte de candidature au Conseil d'Administration, suggérez nous des thèmes à aborder, adressez nous des textes et des réflexions pour publication, engagez vous comme référent, devenez des contacts locaux de l'ANCER, faites suivre les informations que vous recueillez etc...

Par un courrier daté du 4 janvier dernier (à ce jour toujours sans réponse), l'ANCER a informé FNE de sa décision de ne pas renouveler son adhésion en 2006.

Vous trouverez dans cette Lettre 53/54 le texte intégral de ce courrier qui expose "sans langue de bois" les raisons profondes qui ont conduit le Conseil d'Administration, à une forte majorité, à prendre cette décision. La politique de notre association en matière d'environnement ne sera nullement affectée par cette décision, nous continuerons bien évidemment à collaborer avec les protecteurs ouverts avec pour objectif le bien de la faune sauvage et de la biodiversité.

Virus H5N1, voilà une nouvelle menace pour la chasse et plus particulièrement pour la chasse du gibier d'eau. Nous publierons dans la prochaine Lettre ou dans un numéro spécial nos réflexions sur ce sujet délicat et polémique.

Enfin, vous trouverez joint à cette Lettre de l'ANCER, l'appel à cotisation 2006. Est-il utile de rappeler que notre Association ne vit qu'avec les cotisations que vous lui versez, ne recevant aucun subside complémentaire.

Merci par avance de votre générosité et si en 2006 les cotisations "rentraient" plus rapidement, sans que nous soyons contraints de faire plusieurs rappels le Trésorier vous en serait gré.

Par ailleurs nous ferions l'économie de frais postaux non négligeables.

Michel LEGOUX
Président de l'ANCER

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 SEPTEMBRE 2005

Le Président ouvre la séance à 14h15, le nombre de présents et les 52 pouvoirs reçus permettent à l'Assemblée de se tenir régulièrement.

Il remercie tout d'abord le Conservatoire du Littoral pour le prêt de la salle, les personnes présentes regrettant qu'elles ne soient pas plus nombreuses et excuse les Administrateurs absents pour des raisons personnelles ou professionnelles.

RAPPORT MORAL :

Avant de donner lecture du rapport moral rédigé par Simon Charbonneau, le nouveau Président tient à le remercier publiquement au nom de tous pour toute l'activité qu'il a déployé au service de l'ANCER depuis plus de 15 années, d'abord en participant à la création de l'association, en siégeant ensuite sans discontinuer dans son Conseil enfin en la présidant pendant plus de 8 années. Lors du dernier Conseil d'Administration, il a été nommé Président d'honneur de l'ANCER c'est la traduction de la reconnaissance que nous avons tous pour son action. A cette occasion il nous a promis qu'il resterait présent aussi bien au Conseil que dans la rédaction de la Revue, nous l'en remercions par avance.

Le nouveau Président tient à préciser que même si un peu plus de trois années de secrétariat actif lui ont donné une certaine expérience, il n'était pas vraiment préparé à prendre la responsabilité de l'ANCER et il est de surcroît bien conscient de succéder à un grand Président.

Il est toutefois confiant dans l'avenir, sachant pouvoir compter sur l'appui total d'un Conseil de qualité.

RAPPORT MORAL DE SIMON CHARBONNEAU

Après plus de 15 ans d'existence, les raisons d'être de notre association sont malheureusement loin d'avoir disparues. Malgré quelques tentatives faites par les pouvoirs publics au moment du vote de la loi chasse de juillet 2000 pour essayer de résoudre les conflits relatifs à la chasse dans notre pays, les affrontements entre le monde de la chasse et celui de la protection de la nature ont continué de plus belle. Avec toujours la même configuration des rapports de forces : d'un côté le lobby cynégétique représenté par la FNC qui a depuis 2003 l'oreille complaisante des pouvoirs publics et obtient du Parlement des mesures qui lui sont favorables à court terme, de l'autre le lobby naturaliste arqué bouté sur les directives européennes qui déclenche avec succès des contentieux devant le Conseil d'Etat. Au total, rien de positif ne sort de cette sombre et stérile bagarre puisque, depuis cinq ans, les textes se succèdent à un rythme accéléré en matière de chasse, créant ainsi une situation juridique précaire et instable pour l'ensemble de la communauté cynégétique française. Un contexte délétère et démagogique règne donc sur la chasse fran-

çaise qui ne peut qu'encourager les épisodes de braconnage tolérés par l'administration comme sur le col de l'Escrinet avec le tir du pigeon ramier à la repasse ou en Camargue lors de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau. Pendant ce temps, la chasse française continue à perdre nombre de ses adeptes atteints par l'âge de leurs artères et à cultiver une image calamiteuse dans l'opinion publique. Sans doute faudra-t-il attendre le départ d'une vieille garde particulièrement obtuse qui a préféré depuis près de vingt ans pratiquer la politique du chien crevé au fil de l'eau plutôt que d'affronter la douloureuse question du renouveau de la chasse dans notre pays. Autrement dit, après moi le déluge plutôt que de tirer les leçons du nouveau contexte socio-écologique de l'activité cynégétique au XXI^e siècle !

Dans de telles conditions, il ne faut pas s'étonner des difficultés rencontrées par notre association pour trouver un écho favorable au sein du monde actuel de la chasse. Les positions qu'elle défend sont sans doute trop frappées au coin du bon sens et sa conception de la chasse trop exigeante pour voir affluer enfin vers elle une partie des chasseurs afin conscients de leurs intérêts. A vrai dire, depuis sa création, la vocation de l'ANCER n'a jamais été de recruter en masse mais de jouer un rôle d'éclaireur et d'avant garde vis-à-vis d'un monde de la chasse frappé par un conservatisme suicidaire. Depuis le début, son travail est donc difficile pour ne pas dire ingrat. Pourtant, les militants qui ont animé notre association n'ont jamais voulu baisser les bras et aujourd'hui moins que jamais. C'est pourquoi je ne peux qu'encourager son nouveau président, Michel LEGOUX, à continuer cette entreprise irremplaçable jusqu'à ce qu'enfin la chasse française semble sortir de l'ornière dans laquelle elle s'est aujourd'hui embourbée.

La venue d'une nouvelle génération de jeunes chasseurs animée par une conception plus authentique de la chasse dans un monde toujours plus artificiel devrait dans les prochaines années lui faciliter la tâche.

Pour son avenir, la chasse française a besoin de notre association.

RAPPORT D'ACTIVITES 2004-2005

Adhérents

En 2004 : les adhésions en progression de près de 10% par rapport à 2003.

La situation observées au 1^{er} septembre 2005 laisse présager une légère baisse pour cette année. Nous observons d'une part un certain nombre de non renouvellements et d'autre part une forte progression des adhésions nouvelles. Ces nouveaux adhérents viennent nombreux de l'Île de France, de Rhône-Alpes et de la chasse à l'arc.

A noter que sur 7 ans, nous avons "perdu" 260 adhérents, c'est un indicateur d'un manque de performance en matière de fidélisation.

L'opération "parrainage" que nous avons mené début 2004 n'a pas été très productive, elle a toutefois permis de diffuser un peu plus largement notre Revue et nos idées.

Le "questionnaire" que nous avons adressé avec l'appel à cotisation 2005 a eu un taux de retour de plus de 90 % Les résultats issus de son exploitation seront publiés dans une prochaine Revue.

En 2004-2005, il y a eu deux réunions d'adhérents, une en Ile de France, une en Rhône-Alpes.

Communication

Communiqués de presse : Nous avons sorti des communiqués de presse en réaction aux évènements cynégétiques les plus marquants. Nous constatons qu'ils sont peu repris, probablement pour deux raisons :

- 1) Ils sont souvent tardifs,
- 2) La liste de diffusion est insuffisante.

Le point N°2 a été réglé, reste à améliorer notre réactivité.

Recours : Un recours amiable a été déposé auprès de la Ministre, concernant l'autorisation d'emploi du sonnaillon électronique. Il a engendré de nombreuses réactions plutôt positives sauf de la part de Madame Ollin qui ne s'est pas manifestée.

Son éphémère prédécesseur a qui nous avons adressé un courrier de présentation de l'ANCER et a qui nous avons proposé une rencontre n'avait pas plus réagi.

Pétitions : Notre association a été par solidarité, signataire d'un certain nombre de pétitions relatives à la chasse et à l'environnement

Charte : La Charte de l'ANCER a été actualisée, rien ne s'oppose donc plus à l'édition d'une plaquette de présentation renouvelée.

Médias : Nous sommes assez régulièrement sollicités par la Presse et nous nous évertuons à répondre rapidement à toutes les demandes.

A noter l'arrivée de Paul-Henri Hanssen-Cata à Plaisirs de la Chasse qui nous permet de proposer des textes ou des infos qui sont accueillis avec bienveillance.

Salons : L'ANCER, a pu participer au Salon International de la Chasse de Rambouillet, dans le cadre de l'espace dédié aux associations de chasse spécialisées.

Merci à l'organisateur PE.Roubaud qui a mis cet espace à notre disposition gratuitement.

Cette manifestation a été pour nous très positive par les nombreux contacts que nous avons eus tant avec les visiteurs qu'avec les membres des autres associations spécialisées.

La "Lettre" : Comme en 2003, nous avons sorti trois numéros de la Lettre de l'ANCER en 2004 et nous sommes partis sur la même fréquence pour 2005.

Depuis 2005, nous en avons par contre largement accru la diffusion puisque désormais chaque numéro est diffusé (version papier + version électronique) à près de 500 exemplaires.

Outre les adhérents, sont destinataires de la Revue, l'ensemble des fédérations de chasse, les associations de chasse spécialisées, de nombreux médias et des personnalités.

Internet : Afin d'améliorer notre communication nous avons créé une liste de diffusion électronique qui nous

permet de faire passer les informations importantes très rapidement à nos adhérents internautes.

Notre très beau site, manque toujours d'un animateur disponible pour le faire vivre.

Instances officielles

Nos membres sont également actifs à tous les niveaux, au sein des instances officielles de la Chasse et de l'Environnement.

Une mention particulière pour la participation active de l'ANCER aux travaux du GACS.

Intervention de Christian Damenstein, représentant de l'ANCER au sein du GACS :

Le GACS fonctionne bien et c'est une bonne nouvelle pour l'ANCER, qui a perdu depuis quelques années toute représentativité au sein du monde cynégétique, ce groupement nous permet donc d'échanger de façon transversale sans tabou et à travers ces échanges de bâtir l'esquisse de valeurs communes ou toutes les informations sont partagées et permettent ainsi des prises de positions à l'extérieur du GACS relayées dans toutes les directions.

Ainsi l'année 2005 aura vue l'amorce d'un débat concernant l'artificialisation de la nature, thème cher à l'ANCER, c'est une préoccupation partagée au sein du GACS et les réponses apportées par les uns et les autres sont riches d'enseignement.

Ce positionnement régulier et informel a débouché sur une initiative commune le stand partagé au salon de Rambouillet il faut y voir la volonté d'affirmer la pérennité du GACS et c'est tant mieux.

RAPPORT FINANCIER 2004/2005

Marcel Delbos absent, nous a transmis le bilan de l'exercice 2004 qui fait ressortir une situation financière parfaitement saine.

L'Assemblée Générale vote le quitus au trésorier pour sa gestion des comptes 2004.

A titre indicatif au 1^{er} septembre 2005, la situation comptable est satisfaisante. Nous sommes bien en retard sur 2004 pour la rentrée des cotisations mais il ne semble plus y avoir de frais de justice supplémentaires à provisionner dans les affaires pendantes (Total et Fic Paris).

Le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale deux propositions :

1) Confirmer les pouvoirs attribués au Trésorier (Marcel Delbos) et de prévoir une délégation de signature au Président en exercice afin qu'il puisse, en cas de besoin, le suppléer en effectuant toutes opérations comptables de l'Ancer.

2) Pour faciliter le fonctionnement interne, de créer entre le Trésorier et le Président (qui est fréquemment amené à faire l'avance de sommes importantes) une "régie d'avance" de 500€.

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

COTISATIONS 2006

Historique de l'évolution de la cotisation :
2001 – 2003 : 23€
2004 et 2005 : 25€

Eu égard à la situation comptable qui est saine et à l'évolution positive du montant de la cotisation moyenne (+ 3,5 % entre 2004 et 2005), l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de reconduire pour 2006 une cotisation de base à 25 €.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration tel qu'il se présentait à l'issue de l'élection de Bureau le 26 mars 2005 :

NOM PRENOM	ELU EN	JUSQU'EN	FONCTION
DE BAUDREUIL Elisabeth	2002	2005	Vice présidente
PRIVAT Christophe	2002	2005	
LETANGRE Patrick	2002	2005	
WEBER Franck	2002	2005	
BOUCHERON Jean-Luc	2003	2006	
DELBOS Marcel	2003	2006	Trésorier
BARBEDIENNE Philippe	2003	2006	Vice-président
DAMENSTEIN Christian	2003	2006	Vice-président
GRATADOUR Vincent	2003	2006	
BACHASSON Bernard	2003	2006	Vice-président
LANG Gérard	2003	2006	
LEGOUX Michel	2003	2006	Président
CHARBONNEAU Simon	2004	2007	Président d'honneur
DRUYER Joël			Coopté Secrétaire

Tombent en renouvellement les administrateurs suivants :

- Elisabeth DE BAUDREUIL
- Patrick LETANGRE
- Christophe PRIVAT
- Franck WEBER ;

Seuls Elisabeth DE BAUDREUIL, Christophe PRIVAT et Franck WEBER sollicitent un nouveau mandat.

Démission : Gérard LANG.

En ce qui concerne notre ami Gérard LANG il s'agit en fait de la régularisation d'une démission présentée, il y a plusieurs mois, ses activités de Président de Fédération de Chasse ne lui permettant plus d'assumer son poste d'administrateur.

Candidats au poste d'administrateur :

- Stéphane DIEU
- Joël DRUYER
- Pascal KENTZINGER

A l'issue du vote à main levée, sont élus ou réélus au poste d'administrateur :

- Elisabeth DE BAUDREUIL à l'unanimité moins une voix.
- Joël DRUYER à l'unanimité moins une voix.
- Stéphane DIEU à l'unanimité moins une voix.
- Pascal KENTZINGER à l'unanimité.
- Christophe PRIVAT à l'unanimité.
- Franck WEBER à l'unanimité.

A l'issue de ces élections le nouveau Conseil est composé comme suit :

NOM PRENOM	ELU EN	JUSQU'EN	FONCTION
BOUCHERON Jean-Luc	2003	2006	
DELBOS Marcel	2003	2006	Trésorier
BARBEDIENNE Philippe	2003	2006	Vice-président
DAMENSTEIN Christian	2003	2006	Vice-président
LEGOUX Michel	2003	2006	Président
GRATADOUR Vincent	2003	2006	
BACHASSON Bernard	2003	2006	Vice-président
CHARBONNEAU Simon	2004	2007	Président d'honneur
DE BAUDREUIL Elisabeth	2005	2008	Vice Présidente
DRUYER Joël	2005	2008	Secrétaire
DIEU Stéphane	2005	2008	
KENTZINGER Pascal	2005	2008	
PRIVAT Christophe	2005	2008	
WEBER Franck	2005	2008	

PREVISION EXERCICE 2006

Changement d'adresse du Siège Social

Le Président propose, pour des raisons de simplification administrative, que le siège social de l'Ancer soit confondu avec le siège administratif et donc transféré au 1 rue de la Truite à HOUDAN – 78550.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Date de l'Assemblée Générale

Devant les difficultés que nous rencontrons chaque année pour trouver une date satisfaisante pour organiser l'Assemblée Générale, l'obligation réglementaire que nous avons de la tenir au début de l'année et enfin du meilleur résultat que nous obtenons en terme d'assistance lorsque cette Assemblée est associée à une manifestation cynégétique d'envergure (Game Fair par exemple) il est décidé :

- 1) D'organiser l'Assemblée Générale chaque année, un même jour, choisi au plus près de la fermeture de la chasse,
- 2) D'envisager si c'est matériellement possible, de la tenir à l'occasion du Salon International de la Chasse de Rambouillet qui se déroule systématiquement le 1er week-end d'avril : pour 2006, du vendredi 31 mars au Lundi 3 avril.
- 3) Dans l'hypothèse où il ne serait pas possible d'organiser à Rambouillet de retenir le 1er week end de mars avec pour lieu : Paris.

Dans le même esprit, deux Conseils d'administrations " ordinaires " sont programmés. Le premier se tiendra le matin de l'Assemblée Générale entre autre pour la préparer, le second le 1er samedi de septembre dans un lieu qui reste à déterminer.

Fidélisation des adhérents

Le règlement des cotisations s'échelonne pratiquement sur l'année entière ce qui nous contraints à faire des rappels multiples qui entraînent des frais et consommation de l'énergie.

Pour pallier cette difficulté, nous étudions la possibilité de proposer pour le renouvellement 2006 :

- 1) Avec la cotisation statutaire de base (25€ en 2006) un prélèvement bancaire annuel.
- 2) Avec la cotisation de soutien, un prélèvement mensuel à partir de 4€. Cette formule permet à l'adhérent de récupérer en avoir fiscal la moitié de la somme qu'il a versé.

Organisation régionale

Force est de constater que notre organisation régionale fonctionne mal principalement en raison d'un potentiel souvent trop restreint d'adhérents. Cette situation conduit certains délégués à s'interroger sur leur utilité, voire à se poser des problèmes moraux pour ceux qui ont l'impression de faillir à leur rôle.

Il est donc décidé de faire disparaître cette référence de notre organisation.

Nous n'allons toutefois pas nous priver de la bonne volonté de nos représentants locaux qui apparaîtront toujours dans la Revue, comme " contacts Ancer " (rien ne s'oppose d'ailleurs à ce que cette liste soit étoffée) et que nous continuerons de les impliquer aussi souvent que possible dans notre activité.

En ce qui concerne les réunions régionales, essentielles à la vie de l'Ancer, elles seront désormais organisées par le Conseil, ce qui bien évidemment n'interdit en rien les initiatives locales bien au contraire.

Pour 2006, deux réunions sont d'ores et déjà programmées. La première se tiendra en Bretagne à l'initiative de Jean Houeix, la seconde en Rhône-Alpes sera organisée sous la houlette de Bernard Bachasson. En complément il serait souhaitable de mettre sur pied une troisième réunion dans le Sud-Ouest.

Le schéma d'organisation de ces réunions pourrait être le suivant :

- Invitation des adhérents et sympathisants dans un périmètre permettant un accès en temps de déplacement, raisonnable.
- Participation d'au moins trois cadres de l'Ancer, dont le Président,
- La réunion s'articule autour d'un thème principal (un sujet particulier, une visite, une conférence ...)
- Un repas-débat pris en commun.

A noter une demande intéressante du secrétaire du GACS (Pierre Mathevon) qui souhaite disposer des noms de nos représentants locaux pour démultiplier à l'échelle départementale les bons contacts qui existent entre les associations de chasse spécialisées au niveau national. Nous lui communiquerons à cet effet la liste des "contacts Ancer".

Participation des adhérents

Les réponses au " sondage 2005 " le confirment pleinement, l'étendue des compétences et des connaissances des membres de notre association est considérable.

D'où, l'idée d'exploiter ces capacités tout en offrant aux adhérents la possibilité de participer à la vie de l'Ancer en proposant à ceux qui le souhaitent de devenir des " référents " en ce qui concerne leur domaine de compétence ou de prédilection.

A l'occasion d'une prochaine Lettre de l'Ancer, nous offrirons donc aux adhérents cette possibilité afin de constituer une liste de " référents " qui seront associés en tant que de besoins à nos travaux ou à nos discussions.

Thème annuel

En ce concerne le traitement par l'Ancer des dossiers de fond, on peut faire le constat suivant : il y a déjà longtemps que nous n'avons rien sorti de nouveau, ni même d'ailleurs (à part le Guide de Sauvegarde Ecologique du

Territoire de Chasse) actualisé un dossier ancien.

Par ailleurs lorsque nous réagissons sur des problèmes d'actualité c'est au coup par coup, souvent avec retard et en règle générale sans traiter à fond le sujet.

Et pourtant les questions sur lesquels nous avons des positions pertinentes et bien souvent originales ne manquent pas.

L'Assemblée Générale à donc arrêté le principe de traiter aussi complètement que possible au moins un point sensible, important et d'actualité par année. On estimera avoir atteint notre but lorsque nous serons en mesure de publier un document finalisant notre position sur le problème traité. La liste des sujet qu'on pourrait aborder est fournie : l'artificialisation de la chasse, la gestion des prélèvements, le gibier d'eau, le petit gibier sédentaire, la gestion des prélèvements, la révision du statut des espèces, les grands prédateurs etc....

Il a été décidé de traiter prioritairement la problématique : grands prédateurs, sujet d'actualité, polémique et éminemment sensible.

Bernard Bachasson a suggéré que ce thème soit retenu pour animer la journée - rencontre de Rhône-Alpes, ce qui semble une excellente idée compte tenu du contexte local. Concrètement ceci implique que pour le printemps prochain nous ayons déjà bien avancé sur le sujet. ■

DES REFERENTS POUR L'ANCER

Le questionnaire qui vous a été adressé avec l'appel à cotisation 2005 et auquel vous avez massivement répondu (soyez en remerciés), nous a permis de confirmer l'idée que nous avons, de l'étendue des compétences des adhérents de notre Association.

Pour essayer d'en tirer le meilleur profit pour l'ANCER et la chasse française, nous nous proposons de créer une liste de référents sur les sujets qui touchent à la Chasse ou à l'Environnement.

Si vous avez une connaissance approfondie (que vous l'ayez acquise professionnellement ou comme un amateur éclairé) d'un sujet qui touche à ces thèmes généraux, ne faites surtout pas preuve de fausse modestie et n'hésitez pas à vous faire connaître.

Une fois enregistrés, vous serez consultés le plus systématiquement possible lorsque nous aurons des interrogations touchant votre thème de compétence.

Nous ne pouvons bien sûr pas dresser de liste de tous les sujets pour lesquels nous serions heureux d'avoir un ou des référents.

A titre d'exemple nous pouvons citer des sujets généraux comme les armes, le gibier, les modes de chasse, l'organisation cynégétique, la défense de l'environnement, etc ... ou des sujets au périmètre plus restreint : une espèce animale, un mode de chasse particulier, le piégeage, les pesticides, la réglementation, etc. ■

Interview de Michel LEGOUX Nouveau président de l'ANCER, parue dans : PLAISIRS DE LA CHASSE



PLC : " L'ANCER, cancer de la chasse " : cette formule courrait les milieux cynégétiques proches de CPNT lorsque l'association que vous présidez désormais faisait figure de cheval de Troie des écologistes, notamment quand Dominique Voynet était notre ministre de tutelle. Comment expliquez-vous un tel opprobre et celui-ci vous semble-t-il être toujours d'actualité ?

Michel Legoux : L'ANCER est née dans la même région et à la même époque que CPNT. Elle était la seule association de chasseurs à condamner ouvertement certaines dérives comme le tir de la tourterelle en mai et à participer à certains travaux avec des environnementalistes, notamment dans le cadre du réseau faune de FNE ; cela nous a effectivement valu d'être assimilés aux écolos anti-chasse.

Rappelons que ce n'est pas Dominique Voynet mais Corinne Lepage qui, la première, a reconnu notre action en nommant notre président de l'époque au CNCFS, il y siège d'ailleurs toujours. C'est ainsi que l'ANCER a pu être régulièrement consultée sur la problématique de la chasse, entre autre dans le cadre de l'élaboration de la loi chasse 2000.

L'ANCER a d'ailleurs contribué à la reconnaissance de la chasse en inspirant très largement le texte du premier article de cette loi (L 220-1), article fondamental qui reconnaît à la chasse un rôle environnemental, culturel, social, économique et de gestion.

Depuis le contexte a changé au Ministère, CPNT a quasiment disparu, l'ANCER est toujours là et recueille une bien meilleure audience dans le monde de la chasse. Les chasseurs ont en effet bien compris que notre action n'est pas inféodée à une démarche politique et un nombre croissant d'entre eux à conscience des enjeux culturels et environnementaux de la chasse.

Cela dit, nous restons l'association de chasseurs qui ose dénoncer ouvertement toute pratique qui dénature l'acte de chasse et/ou qui met des espèces sauvages en péril ; et lorsque nous constatons que des responsables

cynégétiques et/ou les pouvoirs publics cautionnent ces pratiques, nous osons le dire également. Cela nous vaut entre autre d'être mis à l'écart par les instances cynégétiques pour qui il ne devrait y avoir qu'une seule voix de la chasse en France !

PLC : Vos prédécesseurs, Philippe Barbedienne puis le Pr. Simon Charbonneau, ont des engagements écologiques marqués. Comment vous positionnez-vous par rapport à cette image "verte" de l'ANCER ?

ML : Au-delà de leurs engagements dans le domaine de l'environnement, Philippe et Simon sont des chasseurs passionnés qui pratiquent divers modes de chasse. C'est ce qui leur a permis de porter haut les valeurs de l'association. Si pour Simon, c'est sa fibre écolo qui l'a amené à la chasse, pour Philippe et moi, c'est bien la chasse qui nous a naturellement sensibilisé à l'environnement.

Je n'ai personnellement aucun engagement politique, ni chez les Verts ni ailleurs, en fait pas d'autre d'engagement associatif militant que dans le monde cynégétique.

PLC : Est-il approximatif de considérer que l'ANCER semble habitée par une conception nostalgique de la chasse, celle de la chasse devant soi, celle d'une campagne bucolique sans grand rapport avec les réalités auxquelles sont confrontés les chasseurs et les organisateurs de chasse ?

ML : Nos adhérents sont tous des passionnés qui pratiquent tous les modes de chasse, depuis la vènerie jusqu'à la chasse de nuit. Beaucoup ont des responsabilités cynégétiques de tous niveaux, nous sommes donc bien conscients des " réalités " de terrain. L'ANCER a une vision d'avenir de la chasse, c'est se battre pour chasser en 2010 avec les mêmes pratiques que dans les années 60-70 qui constituerait une conception nostalgique. Notre approche de la chasse, au contraire est édifiante. Au-delà du plaisir qu'on trouve à la pratiquer, la chasse porte en elle des valeurs pour la société et contribue à la préservation de l'environnement.

Il ne s'agit donc pas de s'appesantir sur le passé mais bien d'adapter nos pratiques aux changements sociaux et environnementaux. Nous sommes d'ailleurs convaincus que faute d'évoluer avec son temps la chasse ne pourra que disparaître. Il est un fait que la nature en France est complètement façonnée par l'activité humaine, pour autant, le chasseur doit contribuer au maintien de la qualité de l'environnement et non pas s'engouffrer dans la chasse hors sol. Quelles sont ces réalités de terrain qui font que l'on privilégie toujours la quantité de gibier abattu au détriment de la qualité de l'animal de chasse et de l'acte de chasse ?

Nos dirigeants, en privilégiant l'artificialisation de la chasse au détriment des actions de moyen/long terme semblent persuadés que le chasseur populaire veut de la quantité, la qualité étant réservée à une élite ! Les quelques analyses sociologiques réalisées au sujet de la diminution du nombre de chasseurs montrent que ce n'est pas l'artificialisation de la chasse en vue de fournir de la quantité qui la sauvera, bien au contraire. Mais là, on bouscule un système économique bien établi, alors la chasse dans l'histoire ne pèse pas lourd !

PLC : "Honte à la chasse française le gibier de tir doit disparaître" : en se satisfaisant de cette position "morale" et de quelques autres qui en font un donneur de leçon éthique, l'ANCER, au nom d'un certain intellectualisme, n'élué-t-elle pas les débats bien concrets et bien techniques qui risqueraient de diviser ses membres (PMA, plan de chasse, tirs sélectifs/qualitatifs, équilibres agro et sylvo-cynégétiques, régulation des prédateurs ?

ML : La phrase exacte c'est " honte de la chasse, le gibier de tir doit disparaître pour revenir à une chasse authentique ". Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'au-delà des impacts environnementaux négatifs liés à la pratique du gibier de tir (génétiques, parasitaires, prédation...), il apparaît :

- qu'une des principales causes de désaffection des jeunes pour la chasse vient de son manque d'authenticité,
- que nombre de chasseurs se lassent des chasses par trop artificielles. Soit ils raccrochent le fusil, soit ils optent pour des chasses spécialisées ou encore se reportent sur le gibier migrateur (ce qui n'est pas sans poser un problème de pression de chasse sur ces espèces). Il ne s'agit donc pas d'une position morale mais bien d'inciter les chasseurs à s'interroger sur le sens de leurs pratiques, de voir en quoi elles pourraient être porteuses de valeurs, gage de pérennité ou au contraire de risques pour la suite de notre histoire.

Nous sommes convaincus que tout ce qui réduit l'acte de chasse au seul acte de tir, même masqué derrière un simulacre de chasse, contribue à marginaliser le chasseur dans notre société.

Pour ce qui est du concret l'ANCER participe à tous travaux techniques en collaboration avec des associations tant environnementalistes que de chasse.

PLC : Vous expliquez que la chasse à l'arc que vous pratiquez est l'aboutissement de votre itinéraire cynégétique. Qu'entendez-vous par là ?

ML : Entendons-nous bien, je pratique toujours avec autant de plaisir la chasse devant moi avec mes deux setters et également la chasse du grand gibier, tant en battue qu'à l'affût. Avec l'arc, j'ai découvert une nouvelle dimension, qui encore une fois ne retire rien aux autres pratiques, au contraire ; par ses exigences et sa difficulté, cette chasse développe des qualités et des capacités de chasseur que je transpose pour mon plus grand plaisir dans toutes les autres formes de chasse que je pratique.

PLC : Mais finalement à quoi peut bien servir l'ANCER ?

ML : A susciter une réflexion sur la nécessaire adaptation de la chasse aux réalités culturelles et sociologiques et à encourager les pratiques compatibles avec la conservation et une gestion durable des espèces et des territoires.

A apporter une voix différente, novatrice, dans un système où la tendance est à la pensée unique. ■

Prénom, nom, âge : Michel LEGOUX 58 ans

Etudes, profession : Secondaires – Cadre dans une compagnie d'assurances.

Pratique de chasse :

- Armes à feu, petit gibier au chien d'arrêt et grand gibier

- Arc, petit gibier et grand gibier

Autre(s) loisirs et/ou violon(s) d'Ingres : Plus guère de temps pour pratiquer le ski et le roller ainsi que pour bricoler.

Responsabilités cynégétiques : Président de l'ANCER

Autres responsabilités associatives : Animateur de sous commission plan de chasse, ancien administrateur de fédération, Trésorier d'une association de chasseurs à l'arc, Secrétaire d'une association sportive corporative.

Une valeur : La chasse.

IMPORTANT, PRENEZ DATE !

LA PROCHAINE ASSEMBLEE
GENERALE DE L'ANCER AURA LIEU
LE SAMEDI 1^{er} AVRIL 2006 A
RAMBOUILLET, DANS LE CADRE
DU SALON INTERNATIONAL
DE LA CHASSE

*Vous recevrez ultérieurement et
individuellement toutes les informations
relatives à la tenue de cette Assemblée.*

SALON DE RAMBOUILLET

Le Salon International de la Chasse de Rambouillet s'est déroulé du 8 au 11 avril dernier.

Cette manifestation qui connaît un succès croissant, a reçu la visite de près de 25.000 personnes en quatre jours.

L'ANCER y avait un stand dans le cadre d'un espace dédié aux Associations de Chasse spécialisées. Etaient également présentes dans ce " village associatif " principalement des associations membres du GASC (ANCGG, ANPG, CGM, CNB, FFCA, UNUCR) plus la Société de Vénerie et les Cors de Chasse à Tir. Remercions l'organisateur Rambouillet Evénement qui a mis gratuitement, cette structure d'accueil à la disposition des Associations.

En ce qui nous concerne, ce Salon a été extrêmement positif, nous avons pu nouer de nombreux contacts tant avec les autres associations participantes qu'avec les nombreux visiteurs et " cerise sur le gâteau " nous avons même fait 5 adhésions.



Franck Weber et Joël Druyer sur le stand.

L'ANCER QUITTE la FNE !

Houdan le 4 janvier 2006.

Monsieur le Président,

Par une décision en date du 19 décembre 2005, notre association a décidée de se retirer de votre fédération nationale d'associations de protection de l'environnement. Cette décision, nous l'avons prise en quelque sorte à contrecœur après des années d'hésitations et de débats parmi nous car notre association a toujours militée pour un partenariat entre le monde de la chasse et celui de la protection de la nature dont les intérêts sont communs à 80%. Tout au long de ses seize ans d'existence, elle n'a eu qu'un seul objectif, à savoir celui de l'instauration d'une paix négociée entre chasseurs et protecteurs. C'est ce qui a motivé son adhésion à FNE il y a maintenant dix ans.

Cet engagement nous a coûté cher auprès des instances officielles cynégétiques sans malheureusement avoir obtenu la reconnaissance attendue venant de votre organisation, ou plus précisément du réseau Nature avec lequel il s'est révélé difficile de collaborer.

Certes notre association ne méconnaît pas le travail remarquable fait par les autres réseaux de votre Fédération en faveur de la cause l'environnement. Bien au contraire, nous avons en effet toujours estimé que le destin de la chasse était intimement lié à celui de l'environnement et que les actions en faveur de sa sauvegarde menée par tous les usagers de la nature étaient indispensables.

Or, malgré tous nos efforts et notre bonne volonté, il s'est révélé impossible d'obtenir une écoute attendue venant des animateurs du réseau Faune de FNE qui vouent à la chasse et aux chasseurs dans leur ensemble une hostilité viscérale que ne saurait justifier les dérives actuelles de nos représentants cynégétiques. Cette hostilité latente, contreproductive à la fois sur le dossier de la chasse comme sur celui de la protection des milieux, s'est manifestée tout au long de ces années par l'absence de consultation de notre association sur tous les aspects du dossier touchant à la chasse, alors même que notre association est la première informée sur ces questions. Elle a de plus l'inconvénient de conforter dans ses positions le camp d'en face qui refuse toute évolution des pratiques cynégétiques. L'orientation antichasse du réseau "Faune" est d'ailleurs parfaitement illustrée par le fait que l'un de ses principaux responsables n'est autre que le directeur du ROC, une confusion de fonction tout à fait regrettable pour la crédibilité de FNE sur ce dossier !

Que de nombreux naturalistes n'aiment pas la chasse, nous en convenons et comprenons parfaitement, il n'en reste pas moins qu'une grande fédération comme la vôtre ne saurait faire d'un sentiment une politique.

Nous espérons en tous les cas qu'enfin, les réactions d'hostilité réciproque seront un jour surmontées afin que s'établisse un partenariat entre chasseurs et protecteurs pour le plus grand bien de la faune sauvage et de la biodiversité.

Je vous prie Monsieur le Président de croire en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Michel LEGOUX
Président de l'ANCER

JEUNES CHASSEURS

On lit et on entend beaucoup de choses sur la nécessité d'aider les jeunes à accéder à la chasse.

Des initiatives sont prises, on peut penser à ces Sociétés de chasse qui moyennant une contribution en journées de travail ou sans contrepartie offrent des journées de chasses, voire (ça existe !) une première année de chasse gratuite.

Il est aussi des initiatives nettement moins heureuses, je pense par exemple aux "journées tir de cocotes" offertes par certaine FDC ...

Au chapitre des actions positives, on peut noter que la FDC 67 conformément à ses engagements électoraux a décidé pour tous les chasseurs de moins de 25 ans qui valident leur premier permis de limiter, à compter de la saison en cours, la redevance départementale à 10€ au lieu de 70€.

Espérons que cet exemple donnera des idées aux autres FDC ... Aux dernières nouvelles on attend toujours que les ministres de tutelle de la chasse qui disent s'inquiéter du renouvellement des troupes, suivent cet exemple en ce qui concerne la part de redevance dédiée à l'Etat. ■

TOUJOURS LES TIMBRES VOTE !

En septembre 2003, l'ANCER publiait le communiqué de presse suivant :

NON AU HOLD UP SUR LES TIMBRES VOTE !

Suite au vote de la loi de juillet 2000 relative à la chasse, et dans un souci de démocratisation du processus de désignation des administrateurs des Fédérations Départementales des chasseurs, un droit de vote personnel a été accordé à chaque chasseur (1 homme = 1 voix). L'article 12 de la loi du 30 juillet 2003 maintient cet acquis démocratique tout en prévoyant la possibilité d'une plus large délégation de vote.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la délivrance du permis, un timbre vote est attribué à chaque chasseur pour qu'il puisse notamment élire le conseil d'administration au cours de l'Assemblée Générale de sa fédération départementale.

Or, malgré ces dispositions très claires de la loi donnant à chacun la possibilité de pouvoir exprimer un vote personnel, notre association a constaté que dans certains départements, une "collecte systématique" des timbres vote était "organisée" à différents niveaux sans que les chasseurs soient informés de la possibilité qui leur est offerte de voter individuellement.

Notre association tient à s'élever contre ces pratiques antidémocratiques qui visent à confisquer un droit élémentaire pour maintenir en place des dirigeants dont certains portent une large part de responsabilité de la crise que traverse actuellement la chasse française.

La démocratisation des instances cynégétiques ne pouvant qu'être bénéfique à l'ensemble des chasseurs, nous conseillons donc aux chasseurs de garder précieusement leur timbre vote en vue des élections à venir, et demandons aux fédérations départementales de respecter

l'esprit et le contenu des lois de juillet 2000 et 2003 relatives à la chasse.

C'est à ce prix que se construira la chasse de demain.

Alertés par des adhérents nous savons qu'il est des départements ou ces pratiques déplorables sont toujours d'actualité. On vient de nous signaler récemment le cas des Pyrénées-Atlantiques.

Les timbres sont en règle générale récupérés au moment de la remise des cartes de chasse, avec dans certains cas une incitation financière fédérale destinées à faciliter la collecte.

Ces procédés sont proprement scandaleux et nous invitons les chasseurs objets de ces pratiques à refuser de céder leur droit de vote et à nous alerter. ■

Madame Christine BOUTIN et l'ANCER

A l'occasion d'une réunion de l'ACGGY (Chasseurs de Grands Gibiers des Yvelines) nous avons rencontré Madame Christine BOUTIN qui s'intéresse de près à la chasse en tant qu'épouse de chasseur, en tant que Parlementaire et résidant de surcroît à Rambouillet.

Nous lui avons communiqué à la suite de ce contact, une note de présentation de l'ANCER, la nouvelle Charte ainsi que les dernières "Lettres de l'ANCER".

Nous avons reçu la réponse suivante :

Monsieur la Président,

J'ai bien reçu votre courrier me présentant L'Association que vous avez l'honneur de présider et je vous en remercie.

J'ai lu avec beaucoup d'attention les documents que vous aviez joints et je ne peux m'empêcher de vous dire que je trouve le contenu remarquable à l'exception de votre éditorial paru dans le numéro 50, que je trouve personnellement sévère, puisque comme vous le savez, je suis membre du groupe d'étude parlementaire "chasse" à l'Assemblée Nationale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Christine BOUTIN

Pour mémoire, l'éditorial de la Lettre de l'ANCER N° 50 avait pour titre : Du vin à la Chasse : la démagogie parlementaire.

Il n'était effectivement pas très tendre avec nos édiles qui quelquefois le méritent bien. ■

UN DOCTORAT ATTRIBUÉ À L'ANCER

Le 24 juin 2005, Christophe PRIVAT soutenait sa thèse de doctorat en droit à la Faculté de Droit de Bordeaux devant un jury de prestige composé de M.M . DENOIX DE SAINT MARC, vice président du Conseil d'Etat et Président de l'ONCFS, des professeurs Jehan DE MALAFOSSSE, Jacques VIGUIER, Olivier DUBOS et Simon CHARBONNEAU. Il y avait donc au total quatre chasseurs parmi les membres du jury, un jury bien atypique au sein de cette fac de droit un peu figée dans le souvenir de ses heures de gloires !

Le sujet de thèse était relatif à l'exercice du droit de chasse dans les espaces naturels protégés. A vrai dire ce sujet de thèse que j'avais donné il y a déjà pas mal d'années à Christophe n'était pas tombé du ciel mais procédait directement des thèses soutenues depuis quinze ans par notre association.

Car, en effet, il s'agissait là d'un sujet directement immergé dans le conflit chasseurs/protecteurs qui empoisonne les politiques de protection de la nature depuis plus de vingt ans.

En effet, du côté des naturalistes, les espaces naturels protégés doivent par nature échapper à la chasse, celle-ci s'exerçant plus ou moins librement en dehors d'eux. Du côté des chasseurs, au contraire, il y a toujours l'idée que les contraintes réglementaires doivent être minimales dans les espaces naturels ordinaires, les espaces sanctuarisés restant rélictuels.

L'idée directrice du sujet de thèse était donc de remettre en question cette vision dichotomique de l'exercice de la chasse dans une optique de gestion globale de la faune sauvage.

Autrement dit, une chasse écologiquement responsable est parfaitement imaginable dans les espaces naturels protégés dans la mesure où elle s'exerce aussi de manière raisonnée dans les territoires ordinaires.

Cette thèse Christophe l'a magistralement soutenu malgré toutes les difficultés de ce genre de position.

A ce titre, son travail de recherche ne s'est pas limité à un point de vu strictement juridique mais il a su lui donner également une dimension proprement politique en l'orientant vers une réforme du droit de la chasse pour le XXI^{ème} siècle.

Son travail est d'autant plus passionnant à lire qu'il a procédé à une recherche approfondie sur la manière dont la chasse pouvait s'exercer dans certains espaces protégés comme la réserve des Bauges ou le Parc National des Cévennes.

La discussion qui a suivi l'exposé oral de Christophe a montré combien les membres du jury avaient été captivés par le sujet de thèse.

Aussi, compte tenu de la qualité du travail fourni, il a été proposé Christophe de publier sa thèse sous une forme moins académique. À l'unanimité, une mention très honorable avec félicitations du jury lui a alors été accordé. ■

Simon CHARBONNEAU
Président d'honneur de l'ANCER



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ouverture sauvage en CAMARGUE : ça continue...

Le 30 août 2005

Une des revendications majeures du monde de la chasse fut ces dernières années de voir reconnaître le caractère légitime de l'acte de chasse.

Depuis juillet 2000 le législateur n'a cessé de conforter les chasseurs dans ce sens. Il est donc d'autant plus étonnant, d'avoir affaire depuis à des manifestations organisées et préméditées d'ouvertures anticipées et de fermetures repoussées dans certains départements sans que l'on entende manifester une quelconque réprobation de la part de l'ensemble des autorités concernées qu'elles soient locale ou nationale.

Ce qui s'est passé pendant deux week-end dans les Bouches du Rhône, l'Hérault et le Gard : plusieurs centaines de chasseurs tirant des espèces dont la chasse n'est pas ouverte dans des milieux non autorisés est un désaveu cinglant pour tout ceux qui au quotidien oeuvrent pour une image de la chasse pacifiée.

Les actions conduites en Ardèche au col de l'Escrinet, au printemps dernier procèdent de la même inconscience. Il est inadmissible que la passivité des pouvoirs publics (Ministère, Préfectures, Gendarmerie, ONCFS) et le silence des instances cynégétiques entérine de tels comportements.

L'ANCER exprime sa plus totale désapprobation avec de tels faits et demande aux autorités de tutelle de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme rapide à ces situations.

Ce n'est qu'à cette condition que l'écrasante majorité, bien silencieuse, des chasseurs conquerra sa légitimité dans la Société plus sûrement qu'à travers une expression législative.

Ceci étant, nous comprenons le désarroi de certains chasseurs de gibier d'eau mal informés et leurrés par des promesses et un arrêté d'ouverture démagogique qui était à l'évidence voué à être cassé. ■

RECOURS GRACIEUX DEPOSE AUPRES DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, CONTRE L'USAGE DU SONNAILLON ELECTRONIQUE

ACTUALITÉS

Madame Nelly OLIN
Ministre de l'Ecologie et du
Développement Durable
20 avenue de Ségur
75302 PARIS 07 SP

A Houdan, le 21 juin 2005.
Lettre Recommandée avec A.R.

Objet : Recours gracieux

Madame la Ministre,

Par un arrêté daté du 15 juin 2005, vous venez d'autoriser comme moyen d'assistance électronique à la chasse " - pour la chasse de la bécasse des bois, les dispositifs de repérage des chiens qui marquent l'arrêt ;"

Comme n'auront pas manqué de vous l'exposer vos services, il s'agit d'un dispositif électronique qui émet un son spécifique tant que le chien est à l'arrêt. Ainsi le chasseur peut localiser facilement son auxiliaire, même loin et masqué par la végétation, afin de s'en approcher, alors qu'avec la méthode traditionnelle de clochette fixée au collier, le chien n'est plus entendu dès qu'il marque l'arrêt...

En permettant ainsi au chasseur de venir se placer chaque fois au meilleur endroit pour tirer, il s'agit incontestablement d'un artifice visant à accroître les prélèvements. Il faut souligner que ce dispositif électronique favorise le recours à des chiens à large quête qui "ratissent davantage de terrain" (ce qui serait un handicap en chassant sous bois de façon conventionnelle avec un grelot où il faut au contraire que le chien bien dressé ne s'éloigne pas trop du chasseur). Il permet donc à la fois de tirer plus d'oiseaux et de se placer dans de meilleures conditions de tir, donc incontestablement, de tuer plus. Tout ceci se limiterait à salir l'image des chasseurs si l'espèce bécasse des bois était en bon état de conservation, or tel n'est pas le cas. Cette espèce, classée en mauvais état de conservation par les ornithologues, inspire des inquiétudes aux chasseurs responsables d'où les demandes de mise en place de PMA, notamment en Bretagne première région bécassière de France.

Dans ces conditions, permettez nous, Madame la Ministre, de vous faire part de notre plus profond étonnement et ce d'autant plus que le CNCFS s'est prononcé unanimement contre ces dispositifs artificiels qui comme le disait fort à propos le représentant de la FNC à l'occasion du CNCFS du 14 avril 2005 " favorisent la capture du gibier et donnent une mauvaise image du chasseur. "

Etant donné ces circonstances, notamment le mauvais état de conservation de la bécasse des bois qui partage avec les autres gibiers migrateurs le triste privilège d'être de plus en plus chassée à cause de la raréfaction du petit gibier sédentaire et n'aurait pas besoin de subir une pression cynégétique supplémentaire, nous vous prions, Madame la Ministre, dans l'intérêt de cette espèce et des chasseurs, de bien vouloir abroger les dispositions de l'arrêté du 15 juin 2005 en ce qu'elles autorisent "pour la chasse de la bécasse des bois, les dispositifs de repérage des chiens qui marquent l'arrêt ;".

Vous remerciant par avance de la bienveillante attention que vous ne manquerez pas de porter à cette requête, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre haute et respectueuse considération.

Pour l'ANCER,
le Président



UNE NOUVELLE ASSOCIATION DE CHASSE SPECIALISEE EST NEE : ANCP

Association Nationale des Chasseurs de Palombes

Cette association qui a vu le jour fin août 2005, regroupe déjà plusieurs centaines de chasseurs spécialisés originaires d'une vingtaine de départements différents.

Considérant :

Que la palombe est l'objet de statuts différents sinon contradictoires à l'échelon européen, national et même régional, créant non pas des différences mais une anarchie inégalitaire de conditions réglementaires nuisibles aussi bien à la pratique de ses chasses qu'à une gestion saine de son cheptel. Que la palombe est le dernier oiseau migrateur susceptible d'être l'objet d'une chasse ouverte

au plus grand nombre et que son devenir dépend essentiellement du comportement des chasseurs.

Que l'arrêté sur l'extension des appelants vivants du 04/11/2003 étendant l'autorisation d'utiliser des appelants à un grand nombre de départements où elle était interdite, sans l'aval d'une étude scientifique, risque de créer une augmentation sévère de la pression de chasse sur un cheptel qui paraissait stable jusqu'à ce jour. Qu'il n'existe pas d'étude scientifique suffisamment développée pour juger de l'évolution du cheptel et de sa capacité à subir une pression supplémentaire.

Il a été décidé de créer l'Association Nationale des Chasseurs de Palombes, dont le but est l'amélioration de la pratique de la chasse à la palombe dans l'intérêt général, par la constitution d'un groupe national de réflexion, de discussion, d'organisation, d'études et de propositions. ■

Contact :

Jacques LUQUET (Président)

luquet.j@wanadoo.fr

ANCP Mairie 34390 – ATHOS-ASPIS

actéon

CHASSE, PÊCHE ET TOURISME VERT



L'association Faune et Développement Durable – Actéon a développé un nouveau concept de chasse sociale et équitable en Afrique !

En Afrique et en Europe, des surfaces considérables de Parcs Nationaux et de milieux naturels qui ne produisent aucun bénéfice socio-économique mesurables pour les populations locales ont été et continuent d'être détruites au profit d'activités agricoles, forestières ou d'élevage qui aboutissent à l'élimination pure et simple de la faune sauvage et de ses habitats. Pourtant, la faune sauvage n'est pas seulement importante en tant que richesse environnementale per se, elle fait partie intégrante des ressources naturelles susceptibles d'entrer dans un cycle de création d'activités socio-économiques en milieu rural.

Ces constats pragmatiques, nous ont amené à fonder en mai 2004, Faune et Développement Durable. Cette association loi 1901 s'intéresse au développement d'un système durable de petite chasse et d'écotourisme en Afrique, où les populations rurales et les opérateurs locaux tiendraient un rôle central. Dès le départ, nous avons fait un choix fondamental : nous inscrire dans l'économie sociale et équitable :

- Les bénéfices générés par l'association se doivent d'être réinvestis dans des projets de développement des populations locales.
- Les séjours identifiés respectent une certaine éthique.

Nous centrons nos séjours sur des activités d'écotourisme, de découverte, de pêche et de chasse éthiques qui sont écologiquement durables.

Du 10 au 19 Février 2006, nous organisons Séjour petite chasse & safari photo & découverte au Burkina Faso et Niger :

Le Parc National du W est une merveilleuse étendue sauvage de 1 million d'ha, à cheval sur le Burkina Faso, le Bénin et le Niger. Il abrite la plupart des espèces de grands mammifères sauvages (Eléphant, buffles, lions, antilopes etc.), une avifaune exceptionnellement diversifiée et des zones d'intérêt cynégétiques très giboyeuses. Points forts du voyage : 3 à 4 jours de petite chasse devant soi ou à la passée (francolins, pintades, pigeons, tourterelles et gangas), safaris photo dans le Parc National du W, exposés en gestion de faune sauvage dispensés par les gardes du parc, croisière à la découverte du fleuve Niger, Visite de deux capitales d'Afrique de l'Ouest (Ouagadougou et Niamey). Deux places sont encore disponibles à des tarifs exceptionnels ! ■

Tarifs :

- A partir de 1620€ TTC
- En pension complète avec guide professionnel et traducteur francophone
- Voyage en avion non compris (prévoir environ de 520 € TTC), Pour recevoir programmes détaillés, pour information ou réservation, contacter :

Mme Claire COURBOIS

Faune et Développement Durable

223 Route de Mende 34730 Prades le Lez

Tél. : 04 67 42 61 73 - Port : 06 68 51 75 01

Email : dgfdd@hotmail.com

DES LAPINS ET DES HOMMES

Visite d'un superbe territoire...

Les relations entre l'homme et le lapin ont longtemps été paradoxales, à la fois conflictuelles et enthousiastes.

Ainsi Buffon écrit en 1760 : "Les lapins se multiplient si prodigieusement dans les pays, qui leur conviennent, que la terre ne peut suffire à leur subsistance : ils dévorent les herbes, les racines, les grains, les fruits et même les feuillus et les écorces des arbres et des arbrisseaux".

D'ailleurs à la fin du 19ème siècle, les contrats de location d'ouvriers agricoles en Sologne stipulaient qu'on ne devait pas leur servir à table de lapin de garenne plus de deux fois par semaine (comme d'ailleurs du saumon dans la vallée de la Loire et de la Saône !).

A côté de cela, il a déchaîné les passions de générations de chasseurs, qui l'ont traqué à tir avec ou sans chiens courants, au vol, à courre, au furet et... même à l'écrevisse. Comme le rapporte Adolphe de La Rüe, un administrateur des chasses de Napoléon III : "Cet animal arrive peu à peu au fond de la retraite du lapin, le pique et s'y attache avec tant de force que le quadrupède est obligé de fuir... Cette chasse exige beaucoup de patience et la raison en est bien évidente. Les opérations de l'écrevisse sont très lentes mais, en revanche, elles sont plus sûres, que celles du furet".

Après le désastre de l'introduction de la myxomatose en 1952, les populations de lapins se sont effondrées, mais cette double perception du lapin a perduré.

Les gestionnaires de territoire de chasse désirant travailler sur cette espèce doivent en être conscients.

Ils auront à se battre sur plusieurs fronts.

Permettez moi de vous emmener dans les Yvelines dans la vallée de la Mauldre supérieure. Lors de ce matin de juin dernier, une visite y est organisée par l'ANCER.

Elle est animée par Philippe Goursaud, un des principaux artisans du retour du lapin dans ce secteur.

Avec conviction, disponibilité et un grand sens de la communication, il nous a présenté les clefs de la réussite pour cette espèce.

Il a fallu travailler pour le lapin, mais aussi convaincre l'homme.

Le territoire a été aménagé pour le petit lagomorphe. Les chasseurs locaux lui ont créé 20 ha de cultures à gibier. Ses prédateurs sont régulés.

Sous la houlette de Philippe Goursaud, moniteur de piégeage, deux piégeurs agréés affichent chaque année un tableau impressionnant : une centaine de renards, une vingtaine de fouine et quelque 250 corvidés.

Les chasseurs ont été formés.

Des règles de conduite ont été suivies :

- préservation d'un sexe-ratio élevé par adoption d'une chasse raisonnée et adaptée : au chien, devant soi, en début de saison ;

- pas de furetage et de chasse à proximité des garennes afin de préserver les lapins les plus âgés ayant résisté aux maladies ;

- prélèvement adapté en permanence à l'évolution locale des populations et à la sensibilité des cultures agricoles voisines.

Les populations de lapins remontent. Cela marche. Tellement bien, que certains agriculteurs prennent peur. L'un d'eux se plaignant des menaces représentées par les lapins ira jusqu'à "remercier" un des gardes particuliers, qu'il avait lui-même commissionné. L'alerte est chaude. Tout s'arrangera, mais les leçons seront retenues :

- mise en place d'une clôture entre les cultures et les jachères dédiées au lapin ;

- prise en charge systématique de tous les dégâts importants par le bénéficiaire cynégétique ;

- objectivation des dégâts (mandat par les chasseurs d'un expert agréé pour défendre leurs intérêts) ;

- détermination d'un seuil de population acceptable ;

- activité de veille constante par l'ONCFS de l'évolution des dégâts, permettant une réactivité le plus en amont possible entre chasseur et agriculteur et limitant ainsi les sources de conflit.

Dix ans plus tard, entre 3000 et 5000 lapins s'ébattent sur ce secteur. C'est un succès.

Lors de la visite, nous avons pu nous rendre de la richesse de ce secteur. Un repas très convivial a suivi cette matinée. Un grand merci à Philippe Goursaud et à Joël Druyer pour l'organisation, sans oublier son épouse Bernadette pour l'excellent déjeuner.

(Pour en savoir plus : "Lapin de garenne : un terroir, une gestion pour revoir du lapin", Philippe Goursaud, "Le Saint-Hubert", nov./déc. 2004). ■

Franck WEBER
Administrateur ANCER



LES COLLIERS ELECTRONIQUES

Il n'y pas de chasse en plaine sans les chiens de chasse. Les setters, pointers, braques ont donné à notre pratique une dimension mythique et l'arrêt d'un setter dans les brumes de l'aube nous transporte ailleurs.

Ceux qui ont goûté le bonheur de voir un chien travailler sans relâche, se couler dans les joncs pour se casser sur un arrêt et rapporter le gibier, savent qu'une grande partie du plaisir de chasser en plaine est apportée par notre partenaire.

Pas de chien, plus de chasse.

Le chien est un point central de notre passion et nombreux sont les chasseurs qui déclarent : sans le chien, je ne chasserais plus !

Aujourd'hui où la campagne a été bouleversée par une révolution agricole, celui qui ne possède pas un chien très efficace a peu de chance d'accrocher une perdrix ou un lièvre dans son carnier.

Seule l'étendue de la quête et la puissance olfactive du chien permettent l'arrêt en pleine vitesse en captant l'émanation d'un gibier.

La pression est donc plus forte et impose aux chiens plus de performance, de fougue, de nez.

Il faut donc le dresser parfaitement dans un territoire où il n'y a souvent que peu de gibier et donc peu d'occasion. La quantité de gibier ne peut pas compenser la médiocrité du dressage qui se faisait sur le tas, en patronnant les plus expérimentés.

Il doit se faire avant la chasse et implique une compétence certaine.

Heureusement, à chaque problème sa solution... commerciale.

Le pauvre chien voit arriver dans la panoplie du maître un nouveau collier avec des renflements suspects : le collier électronique plein de promesses qui se résume en fait à sanctionner le chien à distance.

Chaque chien a une distance entre lui et son dresseur.

Au delà de cette limite, les ordres ne fonctionnent plus et le chien obéit à ses pulsions.

Le chasseur voit alors son chien s'envoler au grand dam de ses voisins qui participent à cette catastrophe en interpellant durement le chasseur confus.

Cette distance, variable entre zéro et plusieurs centaines de mètres, a bien sûr un rapport certain avec la qualité du dressage et doit normalement s'agrandir au fur et à mesure du dressage.

Le collier électronique vole en éclat ce principe et permet de sanctionner le chien jusqu'à 1500 mètres par électrochocs.

Il abolit la distance et permet au chasseur de décider ou non la sanction.

Armé de cette surpuissance magique qui l'apparente à un dieu marchant dans les labours, il attend désormais moins le bruit de l'envol des perdreaux que l'occasion de le sanctionner.

Il n'est plus un chasseur mais un maître de chien.



La compétence du dresseur s'est affirmée pendant des siècles, pour arriver à un savoir faire qui est une richesse de la chasse et voilà qu'un chasseur, sous prétexte de modernité et de facilité, manque une partie d'éducation du chasseur qui a à voir avec son éducation d'homme. Un chien qui se fie à son odorat ne peut pas se comporter comme une machine ni comme un tamagotchi conçu pour réaliser les diktats de son maître.

Tout le monde a constaté le peu d'équilibre psychologique de certains chasseurs lors d'une série d'erreurs du chien et ses conséquences violentes sur le chien, sur le tir ensuite et parfois sur ses compagnons de chasse.

La manière la plus efficace de gâcher la journée de chasse. On peut pardonner au jeune chasseur incapable de surmonter son dépit et c'est une occasion de parfaire son éducation.

L'initiation à la chasse sous la férule de son père, de son oncle, d'un parrain doit régler les excès de passion par des compétences.

L'échec le plus cinglant ne doit pas compromettre son flegme, sa courtoisie, et sûrement pas non plus casser son chien pour une compagnie envolée dans ses bottes. Comment peut-on expliquer aux quelques jeunes encore motivés que le chien doit être désormais dressé par un collier sans avoir une rougeur au front ?

Il y a un rapport certain entre la compétence à dresser son chien et la capacité à s'intégrer dans une équipe de chasse.

L'intimité du chasseur avec son chien est tellement fondamentale qu'elle devrait occulter l'idée même d'acheter un collier électronique qui transformerait la relation de partenaire (commensal) en strict rapport dominant-dominé.

Chaque technologie a pour effet secondaire, un effet parasite du mode qu'elle est censée faire progresser : il diminue le savoir et la culture.

Le collier électronique diminue la compétence du dresseur, diminue par la même sa culture de chasse et fragilise sa légitimité au regard de notre société qui attend une explication.

La chasse ne peut pas être moderne car la modernité tue la chasse.

Le chasseur doit rester en infériorité avec la nature afin que sa passion ait du sens.

Ainsi, elle doit se mettre à l'écart du superficiel et du virtuel. En 1942, Aldo Léopold écrivait déjà "le chasseur américain n'a pas encore compris que la chasse est une affaire essentiellement primitive, atavique, que les gadgets de la modernité pervertissent".

Le chasseur doit avoir son libre arbitre et résister aux multiples sirènes du marketing afin de préserver son intégrité. L'ANCER, qui se bat pour une chasse authentique, sans gibiers lâchés, ne peut pas cautionner une technique qui a dû son succès précisément à la perte du gibier par la technique.

Le chasseur doit résister aux multiples béquilles proposées par le commerce.

Le chasseur est capable d'analyser un paysage, lire des signaux invisibles, humer l'air, détecter, sentir, connaître les saisons, le vent et doit aussi déchiffrer son chien et sa psychologie.

Sinon, la chasse se réduit à tirer et donc à tuer le gibier, ce qui donne raison aux antichasses.

Il n'y a pas de mérite à tirer et tuer sans avoir tiré de sa personne un minimum d'efforts.

Si on veut se battre pour que la chasse reste pérenne, il faut être irréprochable.

La prédation animale a toujours été une cristallisation des comportements de l'homme, les pires comme les meilleurs.

La chasse autorise une éducation en temps réel, permet de réguler nos instincts de la prédation et nous apprend à attendre le plaisir après l'effort.

La chasse est un tout où le dressage a sa place comme le tir, la cuisine ou la gastronomie, le chien est indispensable pour trouver le petit gibier et un chien dressé est une forme d'art autour de la chasse comme l'est la cuisine. La chasse est un rempart contre la barbarie, elle doit au contraire toucher l'âme.

Une seule perdrix prélevée avec mon chien, cuisinée dans les règles de l'art et partagée avec des amis de chasse est une journée bénie des dieux.

Le collier électronique est à la chasse ce que le fast food est à la gastronomie.

Le vrai problème du chasseur est le temps.

Le temps de chasser beaucoup et prélever un peu.

"Pour goûter le plaisir que donne la vue d'une carnassière pleine, il faut l'avoir quelquefois rapportée vide, ballottée par le vent." Elzéar Blaze ■

François BASSE

Entre CHASSEURS et AGRICULTEURS Comment l'agrochimie trouble le jeu

Mais pourquoi le monde de la chasse est-il comme "gêné aux entourures" lorsqu'il s'agit de dénoncer certains produits calamiteux pour la faune sauvage ?

Régulièrement, les instances sanitaires nationales ou européennes prennent des décisions interdisant la commercialisation de produits phytopharmaceutiques utilisés en agriculture.

Ce fut le cas cet été de la triazamate, qui entre dans la composition d'insecticides et d'acaricides employés dans l'arboriculture ou la culture des choux pommés, des pois et des betteraves sucrières.

Parfois, les interdictions sont levées sous l'action d'experts juridiques mobilisées par les fabricants.

Ce fut le cas du Fipronil sur lequel pèsent de sérieux doutes quant à sa toxicité à l'égard des abeilles notamment : en raison d'un vice de forme dans la procédure d'interdiction, cette substance, qui entre dans la composition de l'insecticide Régent® a été réautorisée à la vente.

Le monde de la chasse, pourtant directement concerné par la dispersion dans la nature de matières qui ont des incidences sur la faune sauvage, est très absent de la lutte contre les dérives de l'agrochimie, laissant ce combat aux milieux écologistes.

Or, les fédérations départementales de chasseurs sont agréées à la protection de l'environnement.

Mais, pour elles, les agriculteurs sont des partenaires incontournables et indispensables.

Or l'agrochimie a réussi à imposer l'idée, que son destin et celui du monde paysan étaient liés.

Dès lors, toute attaque des chasseurs contre les abus de l'industrie agrochimique pourrait être perçue comme une agression de l'agriculture.

Et comme on n'attaque pas ses amis... nous nous censurons.

En France, dans ce secteur, 22 sociétés réalisent un chiffre d'affaires annuel de plus de 2,5 milliards d'euros et emploient 5000 personnes environ (1).

Peu de personnel pour un gros chiffre d'affaires.

Même l'industrie pharmaceutique considérée comme très rentable fait nettement moins bien.

Aucune société française ne fait partie des majors du secteur.

On y retrouve les allemands BASF et Bayer, l'anglo-suisse





Syngenta, les américains Dow Agrosiences, Du Pont de Nemours et Monsanto.

Comme beaucoup de multinationales, ces entreprises ont fait l'objet, ces dernières années, de nombreuses concentrations (fusion de Novartis et d'Astra-Zeneca ayant donné Syngenta, rachat du français Rhône-Poulenc par l'allemand Bayer).

Pour survivre dans un marché extrêmement concurrentiel, ces sociétés ont développé depuis de nombreuses années des services marketing rodés à toutes les techniques de communications.

Habités à un contexte de guerre commerciale, ils sont devenus de véritables stratèges de l'influence.

Ainsi que cherchait Rhône Poulenc en sponsorisant USHUAIA, l'émission de Nicolas Hulot, la bonne conscience écologique de TF1 ? si ce n'est associé son nom à ces images de nature intacte et préservée.

LOBBYING INTERNATIONAL

Rien n'est négligé, jusqu'à l'intitulé de l'organisme en charge de défendre les industries du secteur : l'Union des Industries pour la Protection des Plantes (UIPP), formule qui évoque une industrie douce, protectrice, non pas un agresseur de l'environnement mais son allié.

Cette industrie a le souci constant de s'adapter à sa cible. Pour le jardinier amateur, on ne parlera pas d'UIPP, mais de l'Union des Parcs et des Jardins (UPJ).

Si la concurrence entre ces entreprises est féroce, elles savent s'unir pour se défendre à travers un lobbying très efficace.

Au sein des grandes instances internationales, la pièce maîtresse de ce dispositif est constituée par "Crop Life International" regroupant toute l'industrie agrochimique. "Crop Life International" a pour première priorité la défense de la propriété intellectuelle des sociétés agrochimiques.

Elle coordonne les actions de cette industrie avec les organisations internationales comme l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Modèle du genre, cette structure est ensuite déclinée au niveau de chaque continent puis de chaque pays.

A l'échelon européen, l'industrie agrochimique fait appel à des cabinets de conseil en lobbying.

Dernièrement, l'un de ces cabinets a démontré tout son savoir-faire en obtenant l'autorisation des plantes transgéniques (OGM)(2).

La situation financière difficile de certaines équipes de recherche les incite à se rapprocher de l'industrie agrochimique.

Les collaborations financières et scientifiques alors mises en place aboutissent à la création de liens entre ces scientifiques et les firmes, dont ils sont partenaires.

Exemple : Une quinzaine de jours après l'interdiction de commercialisation du Régent®, Patrick Ravanel, chercheur dans une unité mixte du CNRS et travaillant sur cette molécule depuis 1994 déclare dans un article du Figaro :

"Aucune donnée scientifique suffisante ne permet d'affirmer que le Fipronil tue les abeilles" (3).

Notre confrère précisait que "Patrick Ravanel a déjà conduit trois thèses sur le Fipronil, les deux premières ayant été financées par Rhône-Poulenc et la troisième, qui est en cours avec le ministère de l'Ecologie" Hasard ? La parution de cet article coïncide avec la parution d'une lettre ouverte de l'UIPP sur une pleine page dans 5 titres de la presse quotidienne, dont Le Figaro.

L'un des principaux axes de défense de l'industrie agrochimique consiste à expliquer, que ce ne sont pas ses produits, qui sont dangereux, mais éventuels usages malencontreux, qui en sont faits.

Ainsi a-t-elle créé le programme Phytomieux dont les concepteurs expliquent que "l'innocuité des produits de protection des plantes n'est garantie, que dans le cas d'une utilisation conforme aux recommandations

précises d'emploi".

Ce programme a pour objectif de "mieux former et informer les agriculteurs à une bonne utilisation des produits".

Quand les agriculteurs sont directement victimes de l'agrochimie et qu'ils se risquent à l'attaquer, les méthodes changent.

Autre produit, autre fabricant : le Benlate DF® de Du Pont de Nemours. Début 1990, des exploitations agricoles en Floride et à Hawaï sont dévastées suite à l'utilisation de ce produit (feuilles jaunies, développement anormal, croissance stoppée).

Les analyses effectuées démontrent que le Benlate DF® était contaminé par d'autres fongicides, dont un était interdit aux Etats-Unis.

Lors de différents procès, Du Pont de Nemours refusa de fournir des informations sur les dangers potentiels du Benlate DF® au nom de la protection du secret industriel et dissimula les résultats de tests prouvant la phytotoxicité de son produit.

Selon le Wall Street journal du 13 août 2001, le Pr Hilton Biggs de l'Université de Floride, l'un des principaux accusateurs du fongicide, vit ses crédits de recherche se tarir avant d'être mis d'office à la retraite. La multinationale est membre de la President's Academy, club de très généreux donateurs de l'université.(4)

Face à ces nombreux procès, Du Pont de Nemours retirera son produit du marché en 2001.

Depuis 1991, la compagnie avait payé 1,3 milliard de dollars aux victimes du Benlate et il restait encore lors du retrait 120 plaintes en attente de procès (5).

Aujourd'hui, des médecins et des scientifiques indépendants se mobilisent à travers l' "Appel de Paris" pour demander l'évaluation rigoureuse de la toxicité de ces produits et la mise en place de plans à échéance programmée afin de réduire leur utilisation (Pour en savoir plus sur l'appel de Paris : www.artac.info).

Le Conseil national de l'ordre des médecins français et ses homologues européens ont signé cet appel.

Et que se passent-ils au niveau des instances représentatives de la chasse française?

Pas une parole, pas un écrit. Rien.

Elles sont désespérément muettes.

Les vieux réflexes ont la vie dure.

(1) source UIPP

(2) Des lobbies contre la santé, op.cité, P.177

(3) Y. Miserey, Le Figaro, 02/04/2004

(4) M. Larbi Bougherra, Le Monde diplomatique, mars 1997.

(5) M. Geyelin, Wall Street Journal, 13 août 2001.

Franck WEBER
Administrateur ANCER

1) La faute à l'utilisateur

A la fin des années 1990, Novartis a vu son produit Promet® mis en cause pour des mortalités importantes sur pigeons et perdrix. C'est finalement l'utilisateur, un agriculteur du nord de la France, qui fut condamné, le tribunal estimant que la faute lui revenait parce qu'il n'avait pas suffisamment enfoui les semences à l'origine de la mortalité.

De quoi échauder les fédérations de chasseurs qui seraient tentés de poursuivre les fabricants de produits à l'origine de mortalité d'espèces sauvages.

Novartis ira jusqu'à distribuer des petits râteaux accompagnés de la mention "semences enterrés = rendements préservés = oiseaux protégés".

2) Pesticides : la MSA enquête

Troisième consommateur mondial de pesticides, la France a peu de données sur leurs effets à long terme sur les agriculteurs.

Aux Etats-Unis et en Scandinavie, les études indiquent dans cette population une forte augmentation des cancers rares ou spécifiques.

Or l'utilisation des fongicides dans ces pays est bien inférieure à ce qui est observé en France.

En charge de la protection sociale des agriculteurs, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) a donc entrepris une vaste enquête pour étudier le lien éventuel entre cancers et pesticides chez 80 000 d'entre eux.

(Source : H. Patriarca, Libération 31/03/2005- le)

3) Régent® et Gaucho®

Voyant leurs ruches décimées dans les zones de grande culture dès 1994 (premières utilisations de Gaucho®), les apiculteurs ont mené face à l'industrie agrochimique une véritable guérilla juridique, scientifique et médiatique jusqu'en 2004, date du retrait de ces deux insecticides.

Toutefois, le Conseil d'état a autorisé de nouveau le Régent® au motif que le ministre de l'Agriculture n'avait accordé au fabricant BASF Agro, que 8 jours au lieu des 10 annoncés pour défendre sa molécule.

(Source : Midi Libre, 05/04/2004)

VERS UN NOUVEL ORDRE MORAL ?

D'une manière insidieuse, subrepticement mais avec régularité et constance une tendance lourde est en train de s'installer dans ce pays, relayée quotidiennement par les media, ces faiseurs d'opinion des temps modernes. Il s'agit de cette vision dite moderne du monde, selon laquelle les animaux seraient en tous points comparables à l'homme, et que par conséquent l'on devrait se soucier autant de leur bien être que de leurs droits.

Pour s'en convaincre, et avant d'aller plus loin, regardons la succession chronologique de ce qui s'est passé ces derniers mois :

- L'Angleterre interdit la chasse à courre sous la pression des mouvements de défense des animaux. (appelons les comme cela pour l'instant), dont la fameuse "ligue contre les sports cruels " .

- L'Eurogroup for Animal Welfare, constitué de parlementaires européens, fait passer à Bruxelles un nombre croissant de dispositions législatives et réglementaires sur le bien être animal. Citons entre autres les mesures s'appliquant au piégeage, ou encore au transport des animaux de boucherie.

- Le gouvernement français se fait remettre en mai dernier, à sa demande, un rapport sur l'éventuelle nécessité de modifier le code civil, de façon à créer une personnalité juridique propre aux animaux.

- Le projet de Constitution Européenne (peut être sera t'il une réalité à l'heure où seront publiées ces lignes) comprend dans sa troisième partie un article stipulant que " les gouvernements doivent se soucier du bien être des animaux qui sont des êtres sensibles "

- Un certain nombre de leaders d'opinion font brutalement feu de tous bois pour faire émerger la cause animale, tels que le physicien Hubert Reeves, Brigitte Bardot, ainsi que nombre de collectifs et autres associations qui enfourchent qui la cause de l'interdiction de la chasse à courre, qui la corrida, ou encore les courses de chevaux.

Tout ceci n'est pas nouveau certes, mais occupe maintenant une place importante dans le débat d'idées en France, comme dans toute les sociétés occidentales, et trouve sa traduction chaque jour davantage au plan politique.

La Genèse

Dès la fin des années 70, scientifiques, philosophes, juristes, universitaires et gens de lettre, ont entamé la réflexion sur les traitements des animaux destinés à l'alimentation, ceux détenus dans les zoos, puis par extension tous les animaux au service de l'homme. Citons pour exemple en France : Alfred Kastler, Thierry

Maulnier, Théodore Monod, Marguerite Yourcenar etc.. On ne compte plus les colloques savants sur cette thématique, le dernier en date étant peut être " Humanité -Animalité : quelles frontières juridiques ? " à l'Institut de France, sous la Présidence du Professeur Jean-Pierre Coulon, Premier président honoraire de la cour d'appel de Paris.

En réalité ce courant philosophique est bien plus ancien, et remonte au 18^è siècle avec l'école utilitariste, la première à avoir risqué l'idée que les animaux ont une capacité à ressentir plaisirs et douleurs.

Les Sociétés occidentales se sont par la suite, et notamment au XX^è siècle, appropriée la pensée zoophile, avec sa nouvelle conception de nos rapports avec les animaux, jusqu'aux tracés d'une éthique jusque là réservée au genre humain.

Une première concrétisation a certainement été la Déclaration Universelle des Droits de l'Animal, publiée en 1978 à l'UNESCO, en présence des représentants de 14 pays.

Des Philosophes anglo-saxons tels que Peter Singer ou Tom Reagan ont pris des positions radicales sur ce sujet, et sont encore aujourd'hui à l'origine des mouvements les plus extrémistes, ceux du droit de l'animal.

L'évolution

Ce courant philosophique est conforté depuis quelques décennies par le progrès scientifique, qui au fil des découvertes et autres expérimentations, réduit régulièrement la distance entre l'homme et l'animal.

Si Darwin a préparé le terrain en montrant l'unicité du monde vivant, les travaux récents conduits notamment chez les grands singes, ont pu démontrer il est vrai une certaine forme de communication entre eux, une capacité à s'enrichir de l'expérience de l'autre, une faculté de réplication, voire l'apprentissage et la mémorisation d'un vocabulaire, dont on dit qu'il est supérieur à celui d'un enfant en bas âge !

La distance en effet se réduit !

Le fait est entendu, la cause animale est un enjeu de société devenu prépondérant dans nos sociétés modernes, et c'est bien ainsi.

Nous sommes en effet allés trop loin dans la non prise en compte de la souffrance animale. L'élevage industriel est une horreur dans bien des cas.

Je pense à ces truies que l'on fait se reproduire de façon continue, encagée dans un espace qui ne leur permet même pas de faire un pas en avant, voire de se lever ! Ou encore aux veaux gras élevés dans le noir et en stalle de cinquante centimètres, pour ne pas parler de ces poulaillers sur caillebotis où les animaux meurent d'étouffement par sur-concentration.

On pourrait aussi parler probablement des abattoirs où rien n'est fait pour atténuer le niveau de stress ni hélas de souffrance ! Mais nous sommes là dans le domaine de l'animal utilisé, de l'animal domestique, pas dans le

monde du sauvage, où la loi est celle de la nature, pas celle de la technologie.

Or ce combat pour la défense des animaux est aussi devenu un enjeu politique, et c'est en cela qu'il nous intéresse en temps que chasseurs.

Distinguons d'abord les genres, même si au final la cause est commune, d'où le danger et la difficulté à se positionner.

LES MOUVEMENTS DU BIEN ÊTRE ANIMAL

Ce sont ceux dans lesquels vous et moi, apparemment, pouvons nous reconnaître. Ils ne s'intéressent aujourd'hui qu'aux animaux domestiques ou d'élevage, et prônent en substance que nous avons une obligation de ne pas leur imposer de souffrances inutiles.

Cela se traduit par exemple par des recommandations sur la taille des cages d'élevage, la durée du transport des animaux de boucherie, ou encore des mesures d'hygiène vétérinaire basiques. L'INRA abrite ainsi le réseau Agri Bien Etre, groupe de chercheurs comprenant des vétérinaires, biologistes, spécialistes des sciences humaines, et même des économistes.

Sur le principe, tout être sensé ne peut qu'être d'accord avec leurs préoccupations, et il n'est pas étonnant qu'il aient rencontré un tel succès dans l'opinion publique, traduit au plan politique par leur présence dans les organismes institutionnels tel que l' Eurogroup for Animal Welfare au parlement Européen.

Mais déjà notons que les représentants permanents de la France dans ce groupe sont : la SPA, et la Fondation Brigitte Bardot. Tiens tiens !

Pas si innocent que cela si l'on sait que pour ces deux organisations l'abolition de la chasse à courre est l'une des causes emblématiques ! Sachons aussi que la SPA a suggéré dans son rapport au Garde des Sceaux, Dominique Perben, que l'animal soit juridiquement considéré sic : "comme un être vivant, organisé, doué de mobilité, se nourrissant de substances organiques, et doté d'une sensibilité psycho-affective".

On commence donc à voir le mélange des genres, et il ne faut pas être devin pour comprendre que la frontière avec les mouvements de droit de l'animal, ceux que l'on va voir maintenant, n'est pas si hermétique que cela, et c'est bien là le danger !

Les mouvements de droit de l'animal, leur combat se situe clairement un cran au dessus, puisqu'il pose par principe que l'animal a des droits, et que l'homme doit les respecter. Citons tout de suite Karen Schonbrodt, l'une des dirigeantes de PETA, people for ethical treatment of animal, l'un des plus puissants mouvements au monde, qui a du reste ses représentants à Paris, et est à l'origine il y a une dizaine d'années de la quasi disparition de l'industrie de la fourrure. : "La protection des animaux, le bien être animal, comprend que soient traités correctement les animaux que j'utilise pour, par exemple ma nourriture, mes vêtements.

Nous, par contre, voulons arrêter l'utilisation des animaux pour quoi que ce soit. Nous ne mangeons pas de bête, nous ne portons pas de bête et ne les faisons pas travailler pour nous. La viande c'est du meurtre !

Arrêtez les expériences sur les animaux en laboratoire ! Les rats ont des Droits ! "

Ne souriez pas, ces mouvements, nombreux Outre Atlantique et en Angleterre, sont extrêmement puissants, disposent de budget de fonctionnements que l'on a peine à imaginer.

Le plus puissant d'entre eux aux USA, reconnu par la CIA comme le premier groupe terroriste autochtone, la HSU, (Société Humaniste des Usa), dispose d'un budget de 300 millions de dollars, et compte plusieurs millions d'adhérents !

Ces mouvements sont maintenant présents en Europe, actifs en sous main dans les organismes décisionnels, présents aux cotés de chercheurs et des universitaires, ils représentent un menace réelle, et les événements récents cités plus haut trouvent pratiquement tous leur origine dans ces organisations.

Le concept de base du droit de l'animal, l'anti-spécisme, repose sur l'idée que l'utilisation de l'animal par l'homme est une idée préconçue, et donc moralement aussi inacceptable que la discrimination sur la base de la race ou du sexe.

On voit bien où cela peut conduire, pas seulement à une société végétalienne, ce serait trop simple, mais à une société où l'homme disparaît au profit de l'animal.

Vous avez bien lu, voici un extrait d'une déclaration récente de PETA : " même si les animaux de laboratoire permettaient de trouver une solution pour contrer le sida, nous serions contre leur utilisation.

Parce que la race humaine s'est étendu comme un cancer, nous sommes le plus grand problème de la terre "

Nous sommes là bien sur devant l'absurde et l'inacceptable, et c'est notre chance du moment.

Tout ce qui est excessif ne compte pas dit-on, et je pourrai multiplier les citations les plus effrayantes de tel ou tel leader charismatique.

Et pourtant ! Sans aller jusqu'à ce type d'absurdité, ce nouveau rapport à l'animal prôné par toutes ces organisations, rencontre un écho grandissant dans une société de plus en plus déconnectée de la nature, et dont Walt Disney est devenu la référence.

On passe sans s'en rendre compte d'une préoccupation honorable, le bien être animal, à un courant de pensée sectaire et dangereux, les droits de l'animal.

Ce matin par exemple, mardi 24 mai, le Figaro ne mentionnait il pas en première page la manifestation organisée ce week-end à Paris, la Fête de la Fierté Végétalienne, ou quelques centaines de manifestants ont défilé au son pré-enregistrés d'animaux conduits à l'abattoir, avec forces photos de vaches égorgées, et autres canards gavés.

Quel impact sur les populations citadines, dont pour certaines ce fut peut être la seule fois qu'ils entendaient le son d'une vache !

L'idéologie du droit de l'animal, est comme toute forme d'extrémisme politique ou religieux, opprimante.

La cause, de prime abord sympathique parce que mettant en avant la protection animale, se révèle extrême, fondamentaliste, intolérante, et disons le : anti-homme. Il n'est pas surprenant que la plupart de ces mouve-

ments deviennent violent un jour où l'autre, comme tous les mouvements qui menacent notre société.

Sans philosopher plus avant, on conviendra que si l'homme a des devoirs vis à vis des animaux, il est absurde de prétendre que l'animal a des droits.

Retour au réel

Aujourd'hui la préoccupation du bien être, demain le droit des animaux, tous deux à ce jour ne concernant officiellement que les animaux domestiques ou d'élevage, voilà bien un fait de société qu'il convient d'intégrer dans notre réflexion.

D'autant plus que là aussi, le distinguo officiel entre l'animal sauvage et l'animal domestique, n'est pas si clair que cela.

On le voit à travers les nouvelles réglementations européennes concernant le piégeage, qui, que je sache ne concerne pas les vaches ou les chiens !

Cette nouvelle perception du monde, cette relation dévoyée à l'animal qui le fait souvent préférer à l'humain, cette sensiblerie zoophile, s'adresse avec menace au monde de la chasse.

Notre voie à nous est toute tracée, nous sommes et resteront des hommes, et parce que nous sommes des hommes nous chasserons comme nous l'avons fait depuis l'origine de l'humanité, parce que c'est humain, parce que c'est dans la nature des choses, parce que c'est notre droit.

Parce que nous sommes des hommes aussi nous nous élevons contre l'inacceptable, la violence faite aux animaux sous toutes ses formes.

Mais lorsque il s'agit du sauvage, nous sommes un prédateur conscient, maîtrisé, responsable, grave aussi parfois.

Il nous faudra certes revendiquer notre droit à la différence avec le plus grand nombre, assumer notre animalité contenue, être conscient de la gravité de notre action lorsque nous donnons la mort, donner du sens à notre action de chasse, ne serait-ce que celui de nos inscrire tout simplement dans le règne du naturel.

Ne pas être tenté de justifier la chasse par je ne sais quel besoin de régulation, la chasse peut ne servir à rien d'autre qu'à nous procurer du plaisir. Après tout, à quoi sert Mozart ?

Nous sommes une minorité, nous le serons chaque jour davantage, pour autant nous ne sommes pas dans l'erreur, nous ne sommes pas une anomalie de l'évolution sociétale, comme aimerait à le faire croire nos détracteurs.

Eux en revanche, à partir de nobles causes apparentes, mènent pour les plus extrémistes d'entre eux un combat dangereux.

Combat dangereux en effet que de vouloir effacer la frontière entre l'humain et l'animal, préférer le singe rhésus à l'enfant autiste, priver des populations entières de leur seules sources de subsistance comme la fourrure pour certaines peuplades, façonner le monde à l'image de son propre onirisme, sans violence, sans souffrance, sans morts, sans douleur.

Combat dangereux que de prôner un nouvel ordre moral, ou les bons, les modernes seraient d'un côté, les mauvais les archaïques de l'autre.

Cet ordre là je le refuse.

Et la Vènerie dans tout cela ?

Elle est exposée, c'est un fait. On la dira cruelle, d'un autre âge, inutile, survivance des jeux du cirque, que sais-je encore.

Mais elle est aussi terriblement forte, parce que elle est belle, lorsque elle est bien conduite, parce que elle respecte l'ordre naturel des choses au premier chef : l'animal sauvage face à son prédateur.

La ruse contre l'intelligence et le don.

Le théâtre de la vie en somme, magnifié et ritualisé par l'humain, parce que seul lui est conscient de la gravité du moment, seul lui a le sens du beau, comme celui de la mort du reste, lui seul peut assumer sa responsabilité d'être humain. Le pendant de ce droit de chasser, c'est le devoir d'exemplarité.

Il concerne chacun d'entre nous, devant lui même d'abord, mais aussi devant la collectivité.

Le monde moderne nous regarde, il nous comprend mal, il n'a pas de goût pour ce que nous faisons, au pire il souhaiterait que cela cesse.

Pourtant lorsque nous amenons un profane à la grand messe de nos laissons courre, que la messe est bien chantée par nos chiens, et que les fidèles sont recueillis et convaincus, il arrive souvent que le profane souhaite se convertir.

C'est le sens de l'action que nous menons dans vos associations, et notamment en matière de communication, pas seulement pour nous faire plaisir ou par je ne sais quel activisme.

Surtout parce que le combat est loin d'être perdu, pour autant que l'on soit conscient d'être en guerre, et que l'on sache utiliser notre packaging.

Les anglais l'ont compris trop tard, on sait ce qu'il en est advenu.

Aimons les animaux, protégeons les, épargnons leur les souffrances inutiles lorsque nous le pouvons, mais acceptons la confrontation au sauvage, car c'est aussi une façon de mieux les considérer, à leur place, dans leur environnement propre, avec dignité, avec leurs règles à eux fussent elles violentes.

A propos, pendant que j'écris ces quelques lignes ma chatte noire est sur mon épaule et ronronne, mes deux chiens à mes pieds dont l'un (le fox) ronfle à coussinets fermés.

C'est fou ce que je les aime.

*Pierre de Boisguilbert
Secrétaire général de la Société de Vènerie
Mai 2005*

QUEL AVENIR POUR LA CHASSE DU GIBIER D'EAU?

“S'ADAPTER POUR PRATIQUER UNE CHASSE DURABLE OU... DISPARAÎTRE.”

La crise actuelle, accentuée par le syndrome de la grippe aviaire, est révélatrice d'un malaise profond qui doit nous amener, sauvaginaires de France mais aussi d'Europe, à imaginer et construire la chasse de demain. Après plus de 20 ans de conflits ouverts, de dispersions « socio-scientifico-administratives », de décisions prises au coup par coup et incompréhensibles depuis le terrain, nous pouvons faire le constat d'échecs retentissants.

Est-ce une fatalité ? Devons nous reprocher aux associations anti-chasse d'être efficaces ou plutôt faire le bilan de notre incapacité à les contrer ?

Belle solution de facilité que d'accuser les politiques, les scientifiques, l'administration, les juges... pour empêcher de se poser les bonnes questions. Regardons la réalité en face, nous ne sommes pas bons !

Quels sont nos projets pour les 10 années à venir ? Comment bien gérer l'immédiat, le court terme, sans projet à long terme ?

Esprit d'assiégés, incompréhension des attentes et exigences de la société, attitudes réfractaires à l'évolution, le monde de la chasse a perdu de son influence et ne sait plus quelle voie choisir.

L'esprit de clan intouchable, aux pratiques immuables l'enferme dans un choix restreint souvent plus vociférateur que constructeur. Vivre en autarcie et nier que les chasseurs ont des comptes à rendre est suicidaire.

L'ouverture, la transparence et l'adaptation sont une obligation vis-à-vis de la société moderne.

Avons-nous des choses à cacher ?

Pourquoi la chasse devrait-elle échapper à cette évolution ? Faut-il attendre que les réserves de chasse d'aujourd'hui soient demain les seuls espaces où l'on nous autorisera à chasser ?

L'exemple d'outre Atlantique de Ducks Unlimited avec l'utilisation de méthodes de travail professionnelles en communication, marketing, produits dérivés, financements publics et privés, études scientifiques des populations permettant de justifier les prélèvements permet aux chasseurs américains de pratiquer leur passion l'esprit tranquille.

Et nous sauvaginaires français ? Notre seul avenir est-il de chasser à l'étranger ? Ne pouvons nous créer les conditions pour atteindre des résultats positifs ?

Les chasseurs de grand gibier ont ouvert une voie nouvelle et bénéficient maintenant de leur travail, de cette réorganisation qui se traduit au niveau des densités de gibier et des périodes de chasse.

Les chasseurs de petit gibier ont rapidement emboîté le pas et il est désormais un « devoir naturel de préservation » que de participer aux comptages de printemps.

Pour les migrateurs, les bécassiers et les bécassiniens ont aussi pris en main leur avenir et multiplient la collecte et le suivi de données, avec une vision novatrice, à long terme.

Ainsi en quelques années, ces hommes, ces chasseurs ont développé, ont compté, ont communiqué : brevet grand gibier, plan de chasse, analyse d'ailes, suivi des prélèvements...

Des structures cynégétiques, dont certaines fédérations, travaillent avec la Commission Européenne, les Conservatoires des Sites et du Littoral, les Conseils Régionaux et Départementaux.

Elles s'ouvrent, montent des dossiers. Elles montrent la voie pour demain en s'associant avec tous les gestionnaires de territoires car elles ont compris la nécessité de cette évolution.

Nos réflexions et actions doivent porter sur :

- la disparition des zones humides, qui est le premier fléau que tous les passionnés d'oiseaux d'eau doivent endiguer ensemble,
- une gestion active des milieux afin qu'ils soient favorables aux oiseaux (sans faire référence à la « rentabilité » cynégétique),
- la qualité des prélèvements (pour une meilleure approche de la dynamique des populations),
- la quantité des prélèvements (suivi en France et sur l'aire de répartition, PMA Gestion),
- la gestion des réserves,
- les comptages (pour un meilleur suivi de la migration, de l'hivernage et de la reproduction),
- l'évolution et adaptation de la chasse au statut des espèces (moratoire, réintroduction d'espèces protégées dans la liste des espèces chassables, espèces invasives),
- les conditions d'usage des appelants (colvert, sauvagines, hybrides, conditions sanitaires, vaccination, trafic d'oiseaux, identification des élevages),
- l'adaptation des périodes de chasse sur des bases scientifiques en tenant compte de la dynamique des populations,

Dans tous ces domaines les chasseurs doivent anticiper et être force de proposition, non de réaction et prouver le rôle actif de la chasse dans la conservation des oiseaux et des milieux. Sommes-nous incapables ou insuffisamment motivés pour utiliser nos propres données et/ou créer les outils nécessaires ?

Pour faire perdurer nos traditions et les transmettre de génération en génération, nous devons justifier que nos actions sont adaptées au développement durable des ressources. J'appelle de mes vœux la tenue d'Etats Généraux de la chasse au gibier d'eau rassemblant toutes les structures représentatives et surtout les représentants d'associations locales des chasseurs de gibier d'eau de France pour définir ensemble les contours de la chasse au gibier d'eau de demain.

L'avenir est déjà écrit "S'adapter pour pratiquer une chasse durable... ou disparaître".

Bruno Lechelle

Sans gibier sauvage, la chasse est dérisoire

LA CHASSE DE LA PERDRIX GRISE AU CHIEN D'ARRÊT EN GÂTINAIS

Des perdrix, des chiens, des poursuites...

Jamais la chasse de la perdrix grise au chien d'arrêt n'avait fait l'objet d'un livre.

Fort de 25 années de chasse à la perdrix grise avec un chien d'arrêt, Dominique AUFRADET vous dévoile, grâce à son expérience et à ses observations, toutes les subtilités de ces oiseaux et de cette chasse dans une ambiance bucolique.

A quelle distance s'envolent-elles ?

Quelle est la longueur de leurs vols ?

Où vont-elles se remiser ?

L'analyse du comportement de plus de 200 compagnies chassées démontre, chiffres à l'appui, que la perdrix grise naturelle est un gibier extraordinaire, rebelle et très bien organisé.

Mais que serait le perdrier sans son chien !

Inlassable chercheur d'odeurs, il est l'âme, l'essence de cette chasse.

Mais au fait, savez-vous dans quels milieux s'effectuent principalement les arrêts ?

Quelle est la distance moyenne entre les oiseaux et le chien ?

Combien de compagnies s'enfuient pendant que le chien est immobile ?...

Des illustrations pour rêver ...

Habillée en ocre et décorée de fleurs des champs, la plaine exhale en octobre encore l'été.

Les 24 superbes aquarelles 2 tons de Dominique PIZON restituent avec exactitude et délicatesse les attitudes et les tons de l'oiseau dans cette magnifique ambiance automnale.

Les 20 aquarelles noires de cet artiste de talent apportent au texte de la force et suscitent l'envie de partir à la rencontre de ce merveilleux oiseau.

Une édition originale ...

De l'Anglaise pour signifier le chapitre, des lettrines illustrées pour introduire le chapitre et une police de caractères ancienne pour perpétuer la tradition de l'édition de qualité !

Le papier mat ivoire, les aquarelles aux tons chauds, les aquarelles noires donnent à cet ouvrage une ambiance particulière teintée de nostalgie.

A compléter et à retourner avec votre règlement par chèque à :

Dominique AUFRADET
25, rue du Moulin rouge
77140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
 Site internet : <http://chasseperdrix.free.fr>

Le Comité de rédaction de la Revue de l'ANCER, vous recommande vivement l'acquisition de cet ouvrage remarquable, écrit par notre ami Dominique Aufradet.

Les magnifiques illustrations de Dominique Pizon et la réalisation irréprochable due aux élèves du Lycée André Malraux de Montereau donnent en outre, un livre d'une très grande beauté.

BON DE COMMANDE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postale :

Tél. :

Ville :

Pays :

La chasse de la perdrix grise au chien d'arrêt en Gâtinais

Edition classique : 200 pages, 23 X 16 cm

Papier Chromomat ivoire 115 g

44 illustrations originales de

Dominique PIZON

Prix de vente

Pour la France : 29,50 €

Autres Pays : 33,50 €

Franco de port

La chasse de la perdrix grise au chien d'arrêt en Gâtinais

Edition bibliophile : 200 pages, 23 X 16 cm

Vélin Modigliani ivoire 95 g

Edition numérotée de 1 à 150

44 illustrations originales de

Dominique PIZON

Prix de vente

Pour la France : 54,50 €

Autres Pays : 58,50 €

Franco de port



“COMPRENDRE LA CHASSE C’EST CHANGER SON REGARD SUR LA NATURE”

Sous ce titre sont édités les actes de la XX^{ème} édition des journées de Larrazet qui se sont déroulées les 15 et 16 novembre 2003.

Parmi les participants à ce Colloque figurent :
Simon Charbonneau et Christophe Privat.

Vous pouvez acquérir cet recueil en vous adressant à :
Alain DAZIRON
Maison de la Culture de Larrazet
82500 – LARRAZET

LA CHASSE AUX PALOMBES

Florilège de textes anciens du 16^{ème} au 20^{ème} siècle
Par Jacques LUQUET

Cet ouvrage n’est pas à proprement parler le tome 2 de “l’Encyclopédie de la Palombe” mais il y ressemble fort. Son format et sa présentation lui donnent bien évidemment un air de famille “profond”, un air de “suite”, et c’est bien le cas.

Dans la bibliographie de l’ouvrage précédent où elles sont simplement citées, j’ai fait allusion à de nombreuses publications peu courantes ou même rares.

Puis j’ai pensé que les passionnés de la palombe et du régionalisme trouveraient ici un moyen pratique d’accéder à ces documents.

Ces écrits ont été réédités d’après les originaux dont la plupart m’appartiennent. Ils sont dans “leur jus”.

J’ai fait en sorte de respecter leur écriture et l’orthographe des différents auteurs qui ont œuvré aux diverses époques.

Ne sachant comment classer ces descriptions, je les ai reprises “au petit bonheur”, au gré de mes envies et surtout de leur découverte au milieu de mes piles d’archives. Que cela ne déconcerte pas les lecteurs !
Mon intention n’était pas d’écrire un roman !

Chaque texte peut se lire séparément, selon son humeur, ses idées ou ses envies.

Une bibliographie, en fin de livre, pourra faciliter la recherche et guider le lecteur mais laissez vous donc aller à la lecture de ces témoignages parus entre la fin du 16^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle !

Les lecteurs, un peu déroutés à la lecture de certains textes, éprouveront une impression de “ déjà vu “. A ces époques, les “ fortes inspirations “, pour ne pas dire “ copies “, étaient fréquentes mais il y avait toujours des

anecdotes ou d’autres remarques qui faisaient la différence entre ces écrits ainsi que leur richesse.

J’ai d’ailleurs évité de reprendre certains auteurs, qui s’étaient un peu trop “ inspirés “ de leurs prédécesseurs. La surprise viendra aussi à coup sûr des écrits eux-mêmes, de la langue et de la formulation.

Si tous les amoureux de la nature ont des doutes sur son avenir, ils n’en auront plus aucun en ce qui concerne l’évolution de notre langue.

Les textes les plus anciens vont certainement vous faire trébucher de nombreuses fois mais leurs versions, versifiées, sont tout de même bien savoureuses et ô ! combien enrichissantes !

J’ai pris beaucoup de plaisir à découvrir ces vieux écrits. A votre tour d’en savourer la lecture !

Vous pourrez ainsi vous faire une idée – voire même rêver – de ce qu’étaient les chasses anciennes aux colombidés dans notre Grand Sud - Ouest de tradition.

BON DE COMMANDE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postale :

Tél. :

Ville :

Pays :

Ouvrage de 112 pages,
format 23x30 cm, couverture
cartonnée à rabat, tirage à
550 exemplaires.

Chaque exemplaire sera
numéroté et signé par
l’auteur.

Tarif : 25€ franco de port.
Adresser commande et règle-
ment à l’ordre de l’auteur à :
Monsieur LUQUET Jacques
Maison Zédarria
64120 - ORSANCO
Tel. : 05.59.65.83.85
pour dédicace personnalisée



NOUS CONTACTER

Si vous avez des questions à poser, des informations à communiquer, des suggestions à formuler, des textes ou des sujets d'articles à proposer pour la Revue vous pouvez nous joindre, en vous adressant à :

NOM PRENOM	TELEPHONE	MEL	REGION
Bernard BACHASSON	04.50.46.32.14	bernard.bachasson@club-internet.fr	Rhône-Alpes (74)
Jean-Luc BOUCHERON	05.59.29.11.53		Aquitaine (64)
Simon CHARBONNEAU	05.56.67.34.09	scharbonneau@free.fr	Aquitaine (33)
Christian DAMENSTEIN	06.80.53.33.71	christian.damenstein@wanadoo.fr	Centre (72)
Elisabeth DE BAUDREUIL	02.47.24.16.77	baudreuil@aol.com	Pays de Loire (37)
Stéphane DIEU	01.47.85.63.45		Paris (75)
Marcel DELBOS	05.53.63.39.62		Aquitaine (24)
Joël DRUYER	01.34.87.65.76	joel.druyer@libertysurf.fr	Ile de France (78)
Jacques GELUS	04.75.63.06.52	j.gelus@planetis.com	Rhône-Alpes (26)
Vincent GRATADOUR	06.24.26.17.61		Aquitaine (33)
Lawrence GUILLAUME	03.80.33.38.69	lawrenceguillaume@yahoo.fr	Bourgogne (21)
Jean HOUËIX	03.22.66.13.15		Bretagne (56)
Pascal KENTZINGER	03.88.69.61.23	pascal.kentzinger@wanadoo.fr	Alsace (67)
Christophe PRIVAT	05.61.31.07.88	christophe.privat@esa-purpan.fr	Midi Pyrénées (31)
Franck WEBER	01.34.59.03.48	Franckvalrie-weber@yahoo.fr	Ile de France (78)

Ou encore directement auprès de :

ANCER

1, rue de la Truite
78550 – HOUDAN
Tél/Fax : 01 30 88 11 67
Mèl : ancer.asso@wanadoo.fr

Retrouvez l'ANCER sur internet : <http://assoc.wanadoo.fr/ancer/>

